

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XI.

No. 135.

Prix du numéro, 7 centims.—Annonces, la ligne, 10 centims.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 26 AOÛT 1880

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

NOTRE PRIME

Nous avons à offrir à nos abonnés, cette année, une prime qui va faire sensation, la plus belle à l'exception d'une seule, de toutes celles que nous avons données depuis l'existence de L'OPINION PUBLIQUE. C'est une grande gravure qui représente la sainte Vierge tenant sur ses genoux le Christ et saint Jean-Baptiste enfants. Rien de plus poétique, de plus charmant que cette gravure; elle éveille les souvenirs les plus religieux, inspire les sentiments les plus suaves. Nous sommes sûrs que ceux qui l'auront vue une fois, voudront l'avoir à tout prix pour la faire encadrer.

Que nos abonnés se hâtent donc de payer ce qu'ils nous doivent afin d'avoir droit à cette prime et que ceux qui ne sont pas encore abonnés à L'OPINION PUBLIQUE se hâtent de le devenir.

Il n'y a pas un pays au monde où les propriétaires de journaux offrent au public autant d'avantages. "Je suis heureux, nous disait quelqu'un, d'être abonné à L'OPINION PUBLIQUE, c'est un journal intéressant et instructif : il forme relié un volume précieux que je conserve avec soin, mais que je puis vendre au bout de l'année assez cher pour me rembourser de ce qu'il me coûte, et j'ai par-dessus le marché une prime qui vaut, à elle seule, le prix de l'abonnement." Rien de plus vrai et ceux qui sont en état d'apprécier ces avantages devraient se faire un devoir de répandre partout L'OPINION PUBLIQUE, de la faire recevoir dans toutes les familles où on sait lire.

Auront droit à notre prime tous ceux qui auront payé leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain, et les nouveaux abonnés qui auront payé une année d'avance.

UNE GRAVE QUESTION

Si on s'était borné à nous injurier, nous n'aurions rien ajouté à ce que nous avons écrit sur cette question, mais on a, pour plaire au clergé, exprimé des opinions si extraordinaires, que nous n'avons pu résister à la tentation d'en démontrer la fausseté. Il est incroyable que, dans un pays comme le nôtre, sur un continent où la liberté règne presque d'un pôle à l'autre, on soutienne des théories qui sont de nature à jeter tant de discrédit sur notre religion et notre nationalité. Comment peut-on prétendre, par exemple, que le prêtre peut user et abuser de ses droits, que la loi n'a rien à y voir?

Mais contentons-nous aujourd'hui de démontrer qu'en réclamant énergiquement le libre exercice de nos droits de citoyens, nous n'avons fait que répéter les enseignements de l'Eglise. Prouvons, documents en main, qu'en foulant aux pieds nos droits politiques qui nous coûtent si cher, nos adversaires dénaturent et violent en même temps les décrets de l'autorité religieuse.

Commençons par Mgr Conroy, le délégué du Saint Siège, cet homme éminent envoyé exprès par Rome pour étudier la situation du pays, examiner nos difficultés et les régler. Inutile de reproduire tout ce qu'il a dit. Mainte et mainte fois il a fait voir que les condamnations portées contre le libéralisme catholique ne s'appliquaient pas aux partis politiques tels que constitués en Angleterre et en Canada.

Répondant à une adresse des paroissiens de Notre-Dame, il disait :

Ne vous laissez donc pas entraîner ni par ceux qui, ouvertement ou par des voies détournées, veulent vous éloigner de la doctrine que vos évêques vous enseignent, ni d'un autre côté par ceux qui, par trop de zèle religieux et politique, voudraient mettre en force contre des personnes ou des partis des condamnations qui n'ont jamais été portées.

Mais pourquoi chercher ce qu'il a pu dire ici et là, quand on a le résultat de ses études et de ses réflexions dans un document bien connu—la lettre ou circulaire adressée par tous les évêques de la province au membres du clergé, le 11 octobre 1877.

Qui ne sait que cette lettre a été écrite et envoyée à la demande de Mgr Conroy? Eh bien! voici ce document. Voyons s'il ne contient pas la condamnation solennelle de tous ceux qui nous ont insulté, et la justification de ce que nous avons écrit :

Dans notre pastorale, nous insistons fortement sur les droits du clergé comme citoyen, parce que ses ennemis veulent les lui dénier, mais l'exercice de ces droits, comme de beaucoup d'autres, se trouve nécessairement restreint par les règles que vous imposent vos Supérieurs Ecclésiastiques, à qui seuls appartient de juger jusqu'à quel point il est opportun d'en user. Le décret du quatrième Concile de Québec est bien clair et bien formel sur ce sujet. Notre lettre pastorale expose également en quel cas le prêtre peut et doit élever la voix, non-seulement comme citoyen, mais comme ministre de la religion. Nous croyons utile de vous faire remarquer que, même dans ces circonstances, vous devez avant tout prendre l'avis et l'ordre de votre Evêque, car ces questions sont toujours de la plus grande importance, et elles tombent à fortiori sous la restriction imposée par notre quatrième Concile.

Dans une lettre du 4 août 1874, le St-Siège recommande aux Evêques de cette province de veiller à ce que les prescriptions si sages et si prudentes que nos Conciles provinciaux ont données au sujet des élections soient fidèlement suivies.

Or, quelles sont ces prescriptions? En analysant le IXe décret du quatrième Concile et le XVIIIe du cinquième, nous trouvons que le clergé doit se borner à instruire le peuple de ses obligations en temps d'élection, les quelles sont les suivantes : 1o. De voter lorsque des raisons suffisantes l'exigent; De voter suivant sa conscience et sous le regard de Dieu, en donnant son suffrage au candidat qu'il juge plus utilement et vraiment probe et capable de remplir son mandat, qui est de veiller au bien de la religion et de l'Etat, et de le procurer fidèlement; 3o. De ne pas vendre son suffrage; 4o. D'éviter l'intempérance, la calomnie et le parjure. *Hæc fide-liter.*

Le décret du quatrième Concile vous défend implicitement d'enseigner en chaire, ou ailleurs, qu'il y a péché de voter pour tel candidat ou tel parti politique; à plus forte raison vous est-il défendu d'annoncer que vous refuseriez les sacrements pour cette cause. Du haut de la chaire, vous ne donnerez jamais votre opinion personnelle.

N'assistez à aucune assemblée politique, ou ne faites aucun discours sur ces matières, sans la permission de votre Ordinaire.

Si vous avez droit de voter, vous pouvez en user, mais que ce soit avec prudence et sans ostentation. Il convient que vous choisissiez le moment le plus favorable, que vous n'attendiez pas au dernier moment où l'excitation est toujours plus vive, que vous ne restiez pas auprès du lieu où se fait l'élection.

A ceux qui viendront vous consulter privéement, répondez avec calme et sans entrer dans des discussions compromettantes pour votre caractère.

Dans un mandement plein de sagesse publié quelques mois avant la circulaire que nous venons de citer, Mgr Taschereau, archevêque de Québec, avait posé les mêmes principes, tracé les mêmes règles. Après avoir dit que le prêtre avait droit de voter, il ajoutait :

Mais il ne doit pas ordinairement donner les raisons de son opinion; il ne doit jamais exprimer publiquement son opinion, soit dans l'église, soit hors de l'église.

Comme on le voit Mgr Conroy et les évêques accordent beaucoup moins de latitude à l'action politique du prêtre que nous, puisqu'ils vont jusqu'à lui défendre de chercher à influencer les électeurs même hors de la chaire. C'est à peine s'ils lui permettent de voter pendant que nous lui accordons la jouissance de tous ses droits de citoyen même celui de se faire élire.

Les évêques ont sans doute raison de croire que pour conserver le respect et la confiance des fidèles, le prêtre fait mieux de se tenir loin du terrain brûlant de la politique, mais nous ne craignons pas d'admettre que s'il voulait descendre dans l'arène pour combattre comme simple citoyen, l'église pourrait en souffrir, mais la loi n'aurait rien à y voir. Ce serait la lutte à armes égales, lutte constitutionnelle qui laisse à chacun la liberté de voter suivant sa conscience.

Bien différente est la position du prêtre proscrivant au nom de l'Eglise infallible un parti politique, et se servant des peines terribles que la religion catholique met entre ses mains pour empêcher le peuple de voter pour ce parti. L'électeur, menacé du refus des sacrements et de la damnation éternelle, n'est plus libre de voter comme il veut—il est beaucoup moins libre que s'il eût reçu de l'argent—le vote est vicié dans son essence même et l'élection est nécessairement nulle au point de vue constitutionnel. Où il n'y a pas de liberté, il n'y a pas de gouvernement démocratique ou représentatif possible.

Qu'il y ait des circonstances où le prêtre puisse, doive même intervenir comme ministre de la religion, c'est possible, certain

même, mais il faudrait alors que le mouvement partît d'en haut, c'est-à-dire de l'autorité religieuse, et fut dirigé par elle. C'est ce que les évêques de la province de Québec disent aussi dans la lettre que nous venons de citer.

QUESTION DES IMMUNITÉS

Nous avons dit dans notre premier article que M. Sylvestre et ses amis ayant fait tout ce qu'ils avaient pu, avant et après l'élection, pour obtenir justice de l'autorité ecclésiastique, ils s'étaient cru obligés, pour se protéger à l'avenir contre de si grands abus, de s'adresser aux tribunaux. Nous n'avions pas posé de principes, nous contentant de demander aux conservateurs si les libéraux du comté de Berthier pouvaient faire autrement et si à leur place ils n'en auraient pas fait autant. Pourtant que de choses on nous a fait dire! Pour mieux faire voir notre perversité, on a été jusqu'à prétendre qu'il n'était jamais permis de poursuivre un prêtre.

Nous n'avions pas l'intention de discuter cette question, mais puisqu'on nous y force, prouvons que ceux qui nous ont injurié ne savent pas plus ce qu'ils disent sur ce point que sur l'autre.

Démontrons que de tout temps l'Eglise et l'Etat se sont accordés à reconnaître que le clergé, dans un pays comme le nôtre, ne peut réclamer toutes ses immunités, à plus forte raison lorsque le prêtre n'est pas personnellement en cause comme dans les contestations d'élections.

Jugement du juge Casault dans la contestation de l'élection de Bonaventure en 1876.

Dans cette cause, non-seulement l'élection fut annulée, mais le député élu, M. Beauchesne, fut déqualifié pour influence indue par un tribunal composé de trois juges. L'hon. juge Casault—un conservateur—rendant jugement comme président de la Cour, exposa la loi sur le sujet d'une manière remarquable.

Il commença par démontrer que notre loi n'était qu'une copie de la clause 5 de l'acte impérial de 1854, lequel avait pour but d'atteindre toute influence indue exercée physiquement ou moralement sur les électeurs, ainsi qu'il avait été jugé dans deux causes célèbres en Angleterre en 1854 et 1859. Il dit qu'il ne pouvait pas s'empêcher d'appliquer la loi suivant le sens et l'interprétation qu'on lui donne en Angleterre.

La loi, dit-il, ne peut et ne veut que réprimer des abus; elle ne veut pas et ne peut pas contrôler la doctrine. Il m'est plus difficile encore de la trouver contraire au traité que l'on invoque.

L'article 4 de ce traité contient la stipulation suivante :

"Sa Majesté Britannique, de son côté, consent d'accorder la liberté de la religion catholique aux habitants du Canada. Elle donnera en conséquence les ordres les plus efficaces, que ses nouveaux sujets catholiques Romains puissent professer le culte de leur religion, selon les rites de l'Eglise de Rome, autant que les lois d'Angleterre le permettent."

Ces derniers mots, "autant que les lois d'Angleterre le permettent" me paraissent limiter d'une manière bien formelle ce que le défendeur soutient être une liberté dans l'exercice de la religion catholique, celle de pouvoir, dans la prédication, pratiquer l'intimidation et gêner sinon détruire la franchise électorale.

Les prohibitions de voter pour un libéral ou pour un protestant et la faute que crée leur transgression peuvent être, pour les catholiques,

de la doctrine qui, à ce titre, échapperait à l'examen des tribunaux laïques. Je crois même que nos cours de justice doivent présumer saine, la doctrine qu'enseigne le prêtre dans l'église, tant que le contraire n'a pas été prouvé devant eux par une autorité compétente. Mais les menaces ne peuvent jamais avoir ce caractère.

Il y a une différence trop marquée pour n'être pas sentie entre l'instruction que donne le prêtre à ses ouailles sur les obligations que leur impose la religion même dans l'exercice de leurs droits politiques, sur le caractère, le degré et l'appréciation des fautes qu'ils y peuvent commettre, et sur les conséquences que leur religion y attache ; et une menace de leur refuser, pour ces fautes, le pardon que leur foi leur enseigne être nécessaire pour sauver leur âme d'une éternité malheureuse. Dans un cas, il indique la faute et la peine qu'y a attachée la justice de Dieu, dans l'autre, il leur dit pour éviter les peines qui méritent vos péchés vous avez besoin de mon entremise, je vous la refuserai si vous votez pour tel parti politique. L'autorisation de l'évêque que l'on devait solliciter ne change rien au caractère des menaces, elle n'en affecte que le degré.

Jugement du juge Routhier dans la contestation de l'élection de Charlevoix.

Voyons ce que disait, dans cette cause fameuse, un homme que personne n'osera accuser de libéralisme.

Après avoir dit que le Défenseur avait invoqué les immunités ecclésiastiques pour s'opposer à la preuve des sermons prononcés par certains curés dans la chaire, le savant juge ajoute :

Je suis compétent à juger les actes du prêtre, autant qu'ils pourront affecter les droits des tiers, pourvu que ces actes soient d'une nature temporelle, et que la personne du prêtre ne soit pas en cause.

Le sermon n'est donc pas, de lui-même, en dehors de toute juridiction laïque ; c'est la matière de ce sermon et la nature de la demande faite au tribunal à son égard, qui déterminent de quelle juridiction il relève, pourvu toujours que le prêtre ne soit pas lui-même poursuivi.

La personne du prêtre n'étant pas en cause, et la question à décider ne touchant pas à la doctrine catholique, le défendeur ne peut invoquer ni l'immunité "personnelle" ni l'immunité "de cause."

Cette cause fut portée, comme on sait, devant la Cour Suprême et l'hon. juge Taschereau, parlant au nom de ce tribunal, décida que non-seulement on pouvait prouver que les membres du clergé s'étaient rendus coupables d'intimidation religieuse, mais que cette preuve était suffisante pour faire annuler l'élection de l'hon. M. Langevin.

Donc l'autorité judiciaire, parlant par la bouche des juges les plus catholiques, a décidé qu'au point de vue religieux comme au point de vue légal, il y avait lieu d'annuler une élection pour influence illicite exercée par le prêtre.

Prouvons maintenant que les *intransigeants* qui réclament le privilège de l'immunité pour toutes les actions ou les paroles du prêtre, sont plus catholiques que les évêques et le pape lui-même.

En 1875, certaines personnes exagérèrent comme de coutume la portée d'une lettre pastorale des évêques de la province relative aux immunités du clergé, avaient poussé le zèle jusqu'à dire qu'on ne pouvait plus poursuivre un prêtre même pour dette ; il fallait s'adresser, dans tous les cas, à l'évêque diocésain. Cette prétention provoqua un immense élat de rire et les évêques jugèrent à propos d'expliquer ce qu'ils avaient dit, dans une lettre dont voici un extrait :

L'Eglise, tout en maintenant dans son code le principe des immunités absolues, fait cependant la part des circonstances dans lesquelles se trouvent ses enfants et ses ministres en différents pays, et to ère ce qu'elle ne pourrait corriger sans les exposer à des inconvénients sérieux. Deux autorités très graves nous donnent la direction à suivre dans cette matière importante et délicate.

B. noir XIV (*De synodo diocesana, liv. IX, ch. 2, No. 12*), parlant sur ce sujet, donne aux évêques deux avis : 1o. De ne pas souffrir que les juges laïques s'occupent des causes spirituelles ; 2o. De s'opposer aux nouvelles usurpations du civil sur les immunités ecclésiastiques, mais de ne pas entreprendre de corriger les abus déjà existants, lorsqu'il est évident que ce serait inutile et imprudent.

Le troisième Concile provincial de Baltimore, en 1837, dans son décret VI, avait défini, d'une manière absolue, qu'un clerc ou un religieux qui cite un clerc ou un religieux devant les juges laïques, encourt les censures portées par le droit ecclésiastique.

La Propagande, comme on le voit dans les actes de ce Concile, ordonna de restreindre ce décret au cas où la citation devant les juges laïques aurait pour objet des questions strictement ecclésiastiques, de *re juris stricte ecclesiastici*. Elle ajoute ensuite ces paroles qui, en définissant les *causes mixtes*, expliquent par là-même ce qu'il fut entendu par *causes strictement ecclésiastiques* :

"S'il s'agit cependant de *causes mixtes*, c'est-à-dire de causes où les personnes sont ecclésiastiques, mais l'objet en litige temporel ou domestique, le synode doit procéder dans ses décrets avec un peu plus de ménagements, surtout pour le pays où le pouvoir civil n'est pas aux mains des catholiques, et où il n'existe pas de moyen ou de pouvoir ecclésiastique coactif pour défendre sa chose ou la recouvrer, à moins que l'on ait recours aux tribunaux civils."

Ce qui veut dire que dans les pays où il n'y a pas de tribunal ecclésiastique, dans un pays surtout dont le gouvernement est protestant, le prêtre est justiciable, comme tous les autres citoyens, des tribunaux, et peut y être poursuivi pour dette ou pour crime.

Quand on songe que dans aucun pays catholique du monde le clergé ne juge à propos de réclamer ses immunités, il semble ridicule d'être obligé de démontrer qu'entreprendre de les mettre en vigueur dans notre pays serait, pour nous servir du langage des évêques, s'exposer à de graves inconvénients.

Comme les ordonnances de l'autorité ecclésiastique sur cette matière ne pourraient affecter les protestants, ceux-ci seuls pourraient s'adresser aux tribunaux pour obtenir le paiement de ce qui leur serait dû ou la réparation des torts qui leur seraient causés par les prêtres. Toute législation adoptée par le parlement pour mettre la loi en accord avec les décrets de l'autorité religieuse devrait être nécessairement déclarée applicable seulement aux catholiques.

La loi créerait une distinction dont la pensée seule révolte.

On comprend le sort qu'aurait une pareille loi, à Ottawa surtout, et on s'exclame pourquoi, malgré tout son zèle, M. Tarte n'ose pas la proposer même devant la Chambre de Québec. Il aime mieux faire faire la chose par l'hon. M. Langevin.

Non, le principe des immunités n'a jamais été appliqué dans notre pays, il ne le sera jamais et il ne peut l'être. Jamais, à moins qu'on établisse des tribunaux ecclésiastiques ayant les pouvoirs nécessaires pour faire exécuter leurs sentences, on empêchera les gens dans ce pays de poursuivre les prêtres pour dette ou réparation de tort. La fait est que les prêtres eux-mêmes sont obligés de violer les immunités en se poursuivant réciproquement.

Or, si un catholique, dans ce pays, peut poursuivre un prêtre pour le prix d'un cheval ou pour des paroles calomnieuses prononcées dans la chaire, comment le candidat auquel on a causé un tort beaucoup plus considérable en le privant d'un siège dans le parlement, ne pourrait-il pas simplement faire la preuve des faits d'intimidation morale qui lui ont fait perdre son élection ?

Comment faire croire qu'on pourrait faire annuler une élection parce qu'un individu, un prêtre même aurait influencé un électeur en lui donnant une piastre, et qu'on ne le pourrait pas lorsque ce prêtre aurait empêché toute une paroisse de voter pour le candidat qu'elle préférerait en menaçant de lui refuser les sacrements ?

Sans doute il est pénible de voir les prêtres traînés devant les tribunaux pour répondre à de graves accusations, mais il est plus facile aux évêques d'empêcher le mal, qu'à l'hon. M. Langevin de priver les gens lésés du seul remède qu'ils aient pour se protéger.

Supposons un prêtre accusé d'un crime, ce serait triste de le voir au ban criminel, mais faudrait-il laisser le crime impuni pour ne pas s'exposer à violer le principe des immunités ? M. Tarte obligerait-il l'hon. M. Langevin à faire passer une loi pour empêcher les tribunaux de causer un grand scandale en jugeant ce prêtre.

Eh bien ! priver un homme du siège auquel il a droit, en empêchant par la vio-

lence physique ou morale les électeurs de voter pour lui, n'est-il pas une offense plus considérable contre cet individu que lui enlever son cheval ou refuser de lui en payer le prix ? Comment lui permettre, dans le premier cas, de faire la preuve de sa créance, et dans l'autre lui refuser de prouver le tort beaucoup plus grave qu'on lui a causé ?

En voilà assez pour faire voir quel est le droit civil et canonique sur cette question.

Maintenant, nous avouons qu'avant de porter plainte contre un prêtre devant les tribunaux, au moins quand il s'agit de choses dites ou faites dans l'exercice de son ministère, un catholique doit s'adresser aux autorités ecclésiastiques. Mais lorsqu'après avoir fait tout ce que l'Eglise ordonne, si pour une raison ou pour une autre les autorités ecclésiastiques ne peuvent lui rendre justice et réparer le tort qui lui a été causé, va-t-on dire que cet homme devra baisser la tête et refuser d'exercer le recours que la loi lui donne ?

Le coupable aurait-il plus de privilège que la victime ? Celui qui a été victime de l'abus serait-il plus responsable des conséquences de cet abus que celui qui l'a commis ?

Pourquoi, dit-on, ne pas faire disparaître cette loi de nos statuts ?

Personne, pas même M. Tarte, ne l'osera, et ce serait rendre un bien mauvais service non-seulement à la société et à la liberté politique, mais même à la religion et au clergé, que de décréter l'impunité pour tous les abus, toutes les fautes commises par les prêtres.

Comment peut-on croire possible en Amérique d'élever au-dessus des lois une classe d'hommes quelque soit son caractère et le respect dont elle jouit ? Combien le temps cela durerait-il ? A quoi donc servent les enseignements de l'histoire, si on ne sait pas que tous les abus tolérés, encouragés, finissent par saper à leur base les institutions les plus solides ?

Il en est du principe des immunités comme des bulles d'excommunication portées contre ceux qui encouragent ou aident de quelque manière les membres, les chefs surtout des sociétés secrètes.

Comment M. Tarte et les catholiques de ce pays—conservateurs ou libéraux—peuvent-ils supporter des chefs franc-maçons ou orangistes, en face des bulles frappant d'excommunication.....

"Ceux qui donnent leur nom aux sectes maçonniques ou carbonariques, ou autres sectes du même genre, qui ont l'insigne des trèfles publiquement ou clandestinement contre l'Eglise ou les pouvoirs légitimes, ainsi que ceux qui procurent à ces sectes aucune faveur quelconque et ceux qui ne dénoncent pas leurs complices et chefs occultes tant qu'ils ne les ont pas dénoncés."

Comment peuvent-ils échapper aux obligations et aux peines que comportent ces terribles sentences ?

Ils ne peuvent expliquer leur conduite qu'en disant comme nous, que l'application de certains principes dans un pays comme le nôtre est impossible, et forcerait les catholiques à établir une muraille de Chine entre eux et les autres populations de ce pays.

Nous voulions reproduire sans commentaires l'opinion des juges et des évêques, mais on verra que nous n'avons fait que tirer des conséquences naturelles de ce qu'ils ont dit et écrit. En sorte que, si nous sommes coupables d'avoir dit dans notre premier article que le prêtre qui refusait les sacrements à un électeur pour influencer son vote commettait un abus grave, nous sommes moins coupables que les évêques qui lui accordent beaucoup moins de latitude que nous. Et si nous sommes un mauvais catholique pour avoir exprimé l'opinion que le candidat et le parti vaincus avaient bien le droit de s'adresser aux tribunaux, quand les autorités ecclésiastiques n'avaient pu lui rendre justice, tous les juges du pays, y compris le juge Routhier, qui ont donné à cette opinion la sanction solennelle de la justice sont beaucoup moins catholiques que nous. Evidemment, nous sommes en bonne com-

pagne, et les injures que le *Canadien* nous a adressées retombent sur des têtes bien élevées.

Dorénavant, nos insulteurs devront s'attaquer directement aux juges et aux évêques, aux évêques surtout, et prouver que leurs mandements et leurs décisions ne valent rien.

Comme on le voit, en défendant la cause de la liberté, de la justice et de la religion bien comprise, nous avons plaidé la cause même du Banc et de l'Episcopat.

L.-O. DAVID.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La distribution de l'instruction, dans tous les pays, est un problème des plus graves et dont dépendent les plus grands intérêts. De même qu'il y a inégalité nécessaire dans les conditions sociales, il doit y avoir aussi inégalité dans l'instruction, et la doctrine de l'éducation uniforme et obligatoire pour tous est aussi fautive que dangereuse. On doit tenir sans doute à répanir le plus possible les connaissances dans toutes les classes, mais encore faut-il garder une mesure et ne pas produire par l'excès d'un bien, de ne pas produire un mal, de ne pas bouleverser l'édifice social.

On a dit souvent, et non sans raison, que l'instruction primaire, et surtout secondaire, était trop répandue dans notre pays. C'est probablement l'une des causes principales du malaise qui règne dans notre société, où les gens déclassés abondent. L'agriculture surtout a souffert de cette profusion d'éducation ; c'est depuis que nous avons tant de maisons d'enseignement qu'elle est négligée.

On a comparé le Canada à la France, sous ce rapport, et on a reconnu que l'éducation supérieure était beaucoup plus commune, proportionnellement, ici que dans notre ancienne mère-patrie, avec beaucoup moins d'issues et de carrières pour la jeunesse instruite.

Or, en France même, il paraît qu'on trouve qu'il y a excès d'instruction. Nous avons sous les yeux un article publié par un des premiers journaux parisiens, où l'on se plaint de la rareté de la main-d'œuvre dans les campagnes, en attribuant ce mal à l'instruction primaire trop répandue et trop perfectionnée. Voici comment cette opinion est exposée :

L'instruction développée que l'on distribue aux enfants des cultivateurs, dans chaque école de village, les éloigne de la culture. L'instruction en elle-même n'a rien qui provoque cet éloignement, mais l'éloignement ne vient pas moins. Attribuez-le, si vous voulez, à notre nature, il ne faut pas moins constater qu'il existe et qu'il s'étend.

Ceux qui ont visité les écoles et interrogé les élèves sont émerveillés des progrès accomplis. Il y a une foule d'hommes distingués de l'âge passé qui n'auraient pu résoudre les problèmes dont la solution est trouvée sans peine et sans hésitation par de jeunes enfants.

Les éléments de toutes les sciences sont enseignés avec méthode et succès dans les écoles primaires ; mais les enfants des campagnes, privés d'une instruction peu commune autrefois, ne croient plus dignes d'eux de tenir le manche de la charrue. Ils se croient propres aux plus grandes choses, et les parents partagent les mêmes pensées. Après la fin des études, on ne songe plus qu'à une carrière qui mène aux honneurs et à la fortune, et l'on part pour la ville la plus voisine, lorsqu'on ne part point pour Paris.

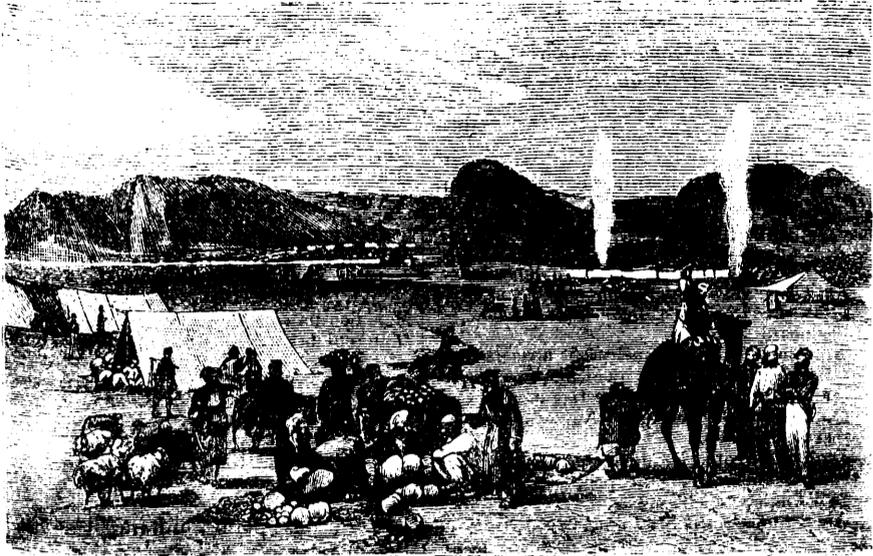
Que deviennent ces jeunes imprudents à la recherche d'une position sociale que mille autres, que dix mille autres cherchent en même temps ? Nous ne le dirons pas en ce moment.

Mais si, pour un poste médiocre, il y a cent concurrents, que peuvent devenir les infortunés qu'on repousse ?

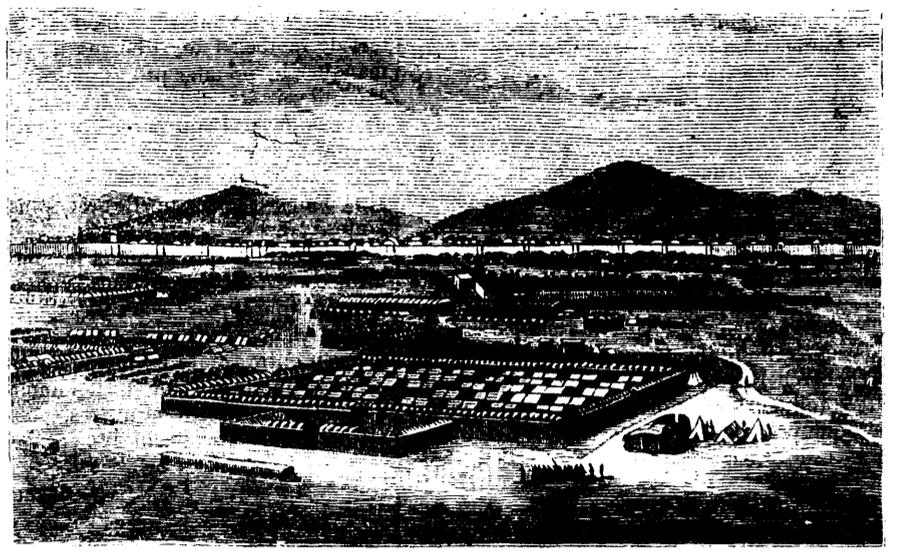
Le déplacement des conditions est le plus terrible des fléaux pour notre pays, et la loi sur l'enseignement primaire qui l'on prépare ne peut que le rendre plus fatal.

Ces remarques ne s'appliquent-elles pas à notre propre pays ? Il est avéré que nos campagnes manquent de travailleurs comme nos villes manquent de serviteurs, de domestiques. La servante, entre autres, est devenue partout le *rara avis*. Les conditions inférieures sont désertées. Qu'on cherche la cause de ce phénomène, et on la trouvera dans les faits qui sont indiqués plus haut.

A. GÉLINAS.



CANDAHAR AVANT L'OCCUPATION ANGLAISE



CANDAHAR DEPUIS L'OCCUPATION ANGLAISE



NOS MINES

ÉCHOS

Le *Journal des Trois Rivières* a fait une appréciation élogieuse de mes articles sur l'influence indue.

* *

M. Tardivel, le Sancho Pança de M. Tarte, continue à m'injurier dans le *Canadien*. Il n'ose pas encore me mettre au ban de l'Eglise, mais cela viendra.

* *

Le *Journal des Trois-Rivières* combat énergiquement l'idée d'un tiers parti. Nous est avis que le *Canadien* aura besoin de chercher avant de représenter la somme d'influence, d'autorité et de respectabilité que possède le *Journal*.

* *

La *Gazette de Sorel* a sorti ses grands mots pour moi.

Je suis tory. La loi de l'influence indue est d'origine tory, c'est à dire conservatrice. Peut-être, confrère, bien que la loi fédérale de 1874 n'ait pas été passée, que nous sachions, sous un gouvernement conservateur. Mais ce qui est incontestable, c'est que l'interprétation de cette loi, éten tant sa portée aux actes du clergé, est essentiellement libérale.

* *

Il y a des gens qui s'agitent présentement en vue de la formation d'un troisième parti. Nous leur en souhaitons. Grand bien leur fasse.

Le *Canadien* est en tête. M. Tarte prophétise au nom des catholiques, et menace d'ostraciser en bloc tout le gouvernement local. Tant que cet homme ne sera pas ministre, il est évident que les intérêts de la religion seront en grand danger.

On est surpris de trouver le *Courrier de Montréal* en cette compagnie. Au reste, le confrère paraît en train de se lancer dans les écarts.

* *

La Banque de Paris et des Pays-Bas n'a pas été heureuse dans sa tentative d'émission des obligations canadiennes. Notre province est encore trop peu connue sur le marché français. Cela nous importe peu pour le moment, du reste. C'est l'affaire de la banque seule, et nous tenons nos millions. Avant longtemps sans doute, les capitalistes français seront revenus à d'autres idées.

M. Frédéric Gaillardet, qui a paru porter tout le temps un vif intérêt à notre emprunt, nous a laissé comprendre, dans ses lettres au *Courrier*, que nous n'avions pas su nous y prendre pour faire impression sur les souscripteurs français. Il y a, paraît-il, à Paris, une association de journaux financiers qui commandent le marché et sans lesquels on ne peut réussir. Nous avions négligé de nous adresser à eux. On ne dit pas comment le concours de ces journaux s'obtient—M. Gaillardet aurait pu nous renseigner peut-être à cet égard mais il est indispensable. Le journal de M. Emile de Girardin, grand faiseur d'argent et grand républicain, est à la tête de la combinaison.

* *

Les journaux annoncent le succès de la mission des ministres fédéraux à Londres. Sir John et sir Charles Tupper ont réussi à constituer une compagnie de capitalistes anglais qui vont se charger d'achever la construction du chemin de fer du Pacifique.

On doit s'en réjouir, car c'est une œuvre qui était bien grande pour nos ressources, tandis qu'elle sera un jeu pour les capitaux anglais, qui ont déjà construit en quelques années le chemin du Pacifique Américain.

Pour nous, le fardeau eût été bien lourd pour nos épaules, et les embarras que cette entreprise gigantesque devait nécessairement produire au début, dans nos finances, auraient probablement jeté notre politique et les partis dans l'incertitude et les aventures.

Nous voilà délivrés de cette crainte. Nous voici revenus à 1872, avec une com-

pagne anglaise substituée à celle de sir Hugh Allan. C'est peut-être pour le mieux, et les conservateurs ont peut-être tort de reprocher aux libéraux d'avoir fait manquer le premier projet, puisque le second devait être si beau. Ces sept années ne nous ont pas fait perdre autant qu'on le croit; car la nouvelle compagnie aura moins besoin de nous que n'eût eu l'autre sans doute, parce qu'elle est plus puissante.

Le seul aide que donnera le gouvernement consistera, dit on, dans la concession de terres publiques à la compagnie. Sir Hugh Allan devait aussi avoir cet aide, avec en outre trente millions en argent.

Il est question d'une session immédiate, après le retour des ministres, pour faire ratifier par le parlement les engagements pris.

A. GÉLINAS.

ÇA ET LÀ

Il paraît que la paix et l'entente sont loin de régner à la cour du roi Guillaume de Prusse. L'impératrice ne s'accorde pas avec la princesse royale et le prince royal, le futur roi de Prusse déteste Bismarck qu'il traite avec une froideur glaciale, malgré les efforts que le grand diplomate fait pour l'intéresser à sa politique et la lui faire approuver.

* *

M. de Bismarck est dans ses terres; il a pris l'habitude d'y demeurer les trois quarts de l'année, pour se délasser, et fortifier soit disant sa santé altérée, qui ne l'est pas du tout, qui tout au contraire se trouve être prospère. En effet, son embonpoint augmente, son appétit est formidable, et dépasse les bornes de ce qui est croyable, tandis que la quantité de boisson qu'il engloutit est tout à fait prodigieuse. Il dort jusqu'à midi, et les personnes de son entourage doivent s'amuser des maux de nerfs que les journaux officieux sont obligés de lui octroyer.

* *

Un correspondant du *Herald*, de New-York, lui écrit de Cork que l'organisation des féniens en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, compte près de 50,000 hommes, dont 12,000 en Irlande seulement, sont armés de carabines Snider, apportées subrepticement sur la côte d'Irlande, et avec lesquels on s'exerce la nuit.

Ce correspondant ajoute, cependant, que les féniens ne veulent avoir rien à faire avec l'agitation concernant la tenure des terres, et il assure que l'agitateur Davitt a été expulsé du conseil suprême, en mai dernier, avant son départ de l'Amérique.

Le même correspondant de Cork prétend savoir que l'intention des féniens est d'organiser 100,000 hommes en Irlande, et de lever l'étendard de la révolte du moment que l'Angleterre se trouvera engagée dans une guerre de quelque importance.

* *

Le *Courrier de Montréal*, journal conservateur indépendant, exprimait, la semaine dernière, l'opinion que nous avons trois partis dans la province de Québec: les libéraux, les conservateurs et un troisième parti que le *Canadien* appelle le parti *Chapleau* et que l'*Événement* nomme le parti *Mercier*.

Il n'y a pas de doute qu'il y a en ce moment parmi les conservateurs et les libéraux modérés un désir sérieux de rapprochement. Les gens raisonnables des deux partis comprennent qu'ils devraient s'entendre pour former un gouvernement fort dans l'intérêt de la province de Québec.

Mais il faudrait presque un coup d'état pour opérer le rapprochement désiré, et pour faire des coups d'état il faut beaucoup d'énergie et d'habileté. C'est l'affaire d'un moment pourtant; une fois la chose faite, les gens qui auraient crié le plus fort se tairaient, et le peuple applaudirait.

Le *Courrier*, voyant l'effet produit par sa découverte, revient sur le sujet et dit qu'il n'accepte pas les nos donnés par le *Canadien* et l'*Événement* au nouveau parti qu'il appelle le parti *opportuniste*.

* *

M. Barthe, qui ne se gêne pas de dire ce qu'il pense, se prononce carrément pour l'indépendance complète du Canada dans les termes suivants:

Les Canadiens sont mûrs pour l'indépendance. En effet, la confédération peut se suffire à elle-même. Le temps de l'émancipation est évidemment arrivé.

Nous ne voyons pas quel profit nous retirons du lien colonial, pas plus que l'Angleterre elle-même n'en retire à part le prestige pour la Couronne. Mais la Couronne Anglaise peut se passer de ce relief!

D'un autre côté, les désavantages sont nombreux et apparents, tant pour le Canada que pour l'Angleterre elle-même.

Ainsi que l'a dit Sir John, l'autre jour, en Angleterre, les Canadiens sont loyaux et reconnaissants pour la liberté dont ils jouissent sous le drapeau anglais. Mais il aurait dû ajouter qu'il arrive un jour où la tutelle n'a plus sa raison d'être. L'âge de majorité pour un individu comme pour un peuple viril marque son émancipation.

Et le peuple canadien est devenu majeur lors de la Confédération.

La discussion sérieuse de ce sujet ferait sortir notre politique de l'ornière.

On verrait bientôt la fin du triste et humiliant spectacle de nos hommes publics patinant dans le bourbier de la politique coloniale. Ils s'alimenteraient dans d'autres régions et amèneraient ainsi, pratiquement, un état de choses devenu désirable, à tous les points de vue, et qui a nom l'Émancipation Canadienne.

NOS GRAVURES

Nos mines

On a cru pendant quelque temps que le minerai manquait dans le Canada, mais aujourd'hui, on est convaincu du contraire. Il se fait d'excellentes affaires en ce moment dans le fer et le phosphate. Des Français visitent en ce moment nos mines de phosphates et se proposent de les exploiter.

Montréal port libre

Cette gravure nous donne une idée de ce que sera Montréal lorsqu'on aura réussi à en faire un port libre. Nul doute que ce sera alors le grand entrepot de toute l'Amérique du Nord, et que les navires y viendront de toutes les parties du monde.

Les incidents de la semaine

Le concours de l'association des carabiniers de Québec a été un grand succès.

L'une de nos gravures représente l'accident arrivé sur la rivière aux Chats, Ottawa. Une chaloupe, contenant plusieurs personnes, fut attirée dans un des remous qui rendent cet endroit de la rivière si dangereux. L'un des touristes fut précipité dans la rivière; il parvint à se cramponner à une planche, mais il ne put la tenir longtemps et se noya sous les yeux de ses compagnons.

Nos lecteurs connaissent l'effondrement, dans la partie Est de Montréal, d'une bâtisse trop remplie de grains: trois petits garçons furent écrasés.

Les journaux ont tous parlé de la poursuite par un ours d'une femme et de sa petite fille, près d'Ottawa; elles étaient occupées à cueillir des framboises lorsque l'animal se dirigea sur elles, et, ne pouvant les atteindre, s'amusa à mettre en morceaux leurs chapeaux qu'elles avaient laissés derrière elles.

Une autre de nos gravures représente des néophytes, d'une nouvelle religion, se faisant baptiser dans les eaux du Saint-Laurent, près du pont Victoria.

—Il résulte d'un rapport qui vient d'être publié que pendant le premier semestre de 1880, 42,576 Allemands se sont embarqués, à Brême, pour aller chercher fortune au-delà des mers. Ce chiffre est de 11,117 supérieur à celui de l'année la plus favorable à l'émigration depuis un temps immémorial.

ERRATA

Dans la dernière pièce de poésie de M. J.-B. Clouette, *Le lac de Beauport*, il s'est glissé deux erreurs typographiques que nous aimons à corriger. On lisait:

Mais l'on ne voit plus là l'énergique figure
D'un seul de ces héros.—Ils sont tous morts en [luttant!]

Ces vers sont défectueux et mesurent chacun treize syllabes.

Il faut lire plutôt:

Mais l'on ne voit plus là l'énergique figure
D'un seul de ces héros. Ils sont morts en luttant!

LA VÉRITÉ SUR LA MORT DU PRINCE IMPÉRIAL

Avec des peines infinies, sir Evelyn Wood, le marquis de Bassano, le capitaine Bigge, le lieutenant Slade et le Dr Scott, ont pu retrouver dix-huit des Zoulous qui avaient pris part à l'attaque du 1er juin; ces hommes ont été interrogés séparément par sir Evelyn Wood, en présence seulement du marquis de Bassano, et avec l'assistance d'un interprète. Devant un plus grand nombre de personnes, il eût été impossible de leur arracher une réponse. Ils ont été interrogés sur l'emplacement du combat, sans qu'ils aient pu communiquer entre eux, et leurs réponses ont permis d'arriver à une connaissance précise des différents incidents de l'attaque et de la défense.

Interroger des Zoulous n'est pas aussi commode que de questionner des témoins dans le dock d'Old Bailey. Les Cafres, en effet, n'ont aucune idée des chiffres, et ne se rendent même pas compte des distances.

Le gén. Wood voulait tout d'abord obtenir leur opinion sur la façon dont le prince était mort, et il y arriva en leur posant ainsi la question:

—Le prince est-il tombé comme tombent un bœuf, sans se défendre, sous le coup du boucher? comme un tigre fuyant, se retournant quelquefois lorsqu'il est serré de trop près par ses ennemis, ou bien enfin, était-ce un lion qui attaquait au lieu de se laisser attaquer?

—C'était un lion, répondirent les Zoulous, et l'image était juste, on va le comprendre, car voici, d'après le témoignage des Zoulous eux-mêmes, comment les choses se sont passées, et nous allons nous trouver bien loin du compte-rendu primitif:

Le prince et les cavaliers ont fait halte dans un kraal; d'un côté du kraal, de hautes herbes permettant à l'ennemi de s'avancer sans être aperçu, de l'autre côté, dans la direction du camp, le terrain plus nu va en pente douce, coupé par des dongas. Il est bon d'expliquer que les dongas ne sont pas des fossés profonds, mais bien des ravins assez larges, produits par l'écoulement des eaux dans la saison des pluies, et dont généralement les bords peuvent être franchis sans difficulté par des chevaux lancés au galop.

Au nombre de quarante environ, les saillants, cachés dans les hautes herbes, entourent la troupe et le prince, font feu soulainement, en même temps qu'ils se précipitent sur les cavaliers qui allaient monter à cheval. Douze Zoulous seulement poursuivent le prince qui n'a pu réussir à se mettre en selle, et dans ce nombre sept vont prendre une part directe à sa mort. Pendant quelques instants, le prince court à côté de son cheval, jusqu'au moment où l'animal, s'échappant de ses mains, gravit le talus en deçà du donga et galope de compagnie avec les cavaliers qui fuient à toute bride, affolés de terreur. En vain, le prince tente de rattrapper son cheval dans le donga; c'est alors qu'il se voit poursuivi et qu'il se retourne vers ses ennemis.

La première blessure du prince lui est faite par une assagaie qui le trappe à la poitrine près de l'épaule gauche; ce qui ne l'empêche pas de se jeter sur son assaillant le plus rapproché; celui-ci s'enfuit cherchant à se mettre à l'abri derrière

un autre Zoulou, lequel marchait à la rencontre du prince et fit feu sur lui à moins de dix mètres; le prince riposta avec son revolver et continua à faire face à ses ennemis dont le nombre augmentait sans cesse. Menacé en arrière, atteint d'un autre coup d'assagie, il rentre alors dans le donga, terrain plat sur lequel il avait combattu une première fois. Promptement entouré, n'ayant plus de sabre—il l'avait perdu en s'efforçant de sauter sur son cheval—le prince saisit une assagaie qui lui avait été lancée, et se défend avec cette arme des sauvages, luttant jusqu'à la dernière extrémité contre sept ou huit Zoulous.

En dépit de leur nombre, ces ennemis avouent qu'ils n'osèrent pas porter les mains sur le prince avant qu'il ne fût tombé épuisé par le sang qu'il avait perdu; et s'ils lui ont laissé la chaîne d'or et les médaillons qu'il avait au cou, c'est que, d'après leurs superstitions, s'ils dépouillaient de ce qu'ils considéraient comme des talismans, un homme qui s'est bravement défendu, ils croient que leur adversaire, même vaincu, même mort, pourra revenir se venger d'eux.

De ce qui précède, il est aisé de conclure que le jeune prince, se sentant abandonné, trop sûr de ne pas échapper au sort qui la menaçait, n'a eu qu'une idée, celle de mourir bravement. Il n'a pas voulu que sur son cadavre on pût trouver des blessures reçues par derrière. Il a eu ce que l'on nomme le courage de la nuit, le plus rare de tous les courages au dire de son grand-oncle, Napoléon Ier, dont au moins sur ce point, la compétence n'est pas contestable.

INFLUENCE DE LA FEMME

—
TRADUIT DE L'ANGLAIS

Pendant les émeutes qui eurent lieu dans le Lancashire en 1878, une foule d'individus grossiers sortit de Burnley, avec l'intention arrêtée de détruire une maison qui se trouvait à peu de distance de la ville. Cette maison appartenait à un employé qui était absent à ce moment, sa jeune femme y était seule en compagnie d'une bonne. En entendant cette foule qui approchait menaçante, elle sortit et se tint sur le seuil de la porte pour recevoir les émeutiers. A sa vue, ils s'arrêtèrent; elle leur adressa la parole, leur dit que son mari était absent, et qu'elle était seule à leur merci, elle leur offrit tout ce qu'il y avait de vivres chez elle, les conjura de s'en aller et de la laisser en paix. Cet appel eut un effet surprenant; les émeutiers jetèrent les pierres qu'ils avaient apportées pour briser les fenêtres et s'en allèrent tranquillement, laissant la maison, sans commettre aucun excès.

Telle est l'influence de la femme; forte dans sa faiblesse, elle apaisa cette foule grossière qui se serait moquée des menaces et serait restée sourde à tout autre appel.

Ce résultat s'explique parfaitement par l'étrange pouvoir que la femme peut exercer sur l'homme, et l'exercice de ce pouvoir n'est pas nouveau, comme le prouvent du reste les pages de l'histoire.

Depuis les temps les plus reculés, l'influence des femmes s'est fait sentir d'une façon très marquée dans le bien comme dans le mal, dans la vie des hommes avec lesquelles elles ont été en relation. C'est grâce à l'influence de Marcia que les chrétiens ont été traités avec douceur au deuxième siècle, sous le règne du cruel et vicieux empereur Commode. On sait encore que, excepté sa femme, personne n'avait de pouvoir sur le despotique empereur de Russie, Pierre le-Grand, et comme l'a dit un écrivain célèbre: "Elle était comme la métricière entre le monarque et ses sujets." Ces exemples, et bien d'autres encore qui se présentent à la mémoire de ceux qui aiment à feuilleter l'histoire, montrent qu'il y a beaucoup de vrai dans l'aphorisme qui dit: "Que les hommes sont ce que les femmes les font."

Si l'influence des femmes est si grande, et si leur société est d'une si grande im-

portance dans la vie et le caractère des hommes auxquels elles sont unies, et si cette influence doit se manifester dans le bien, il est naturel qu'elles doivent être regardées dans la société, comme des membres égaux, et non pas inférieurs aux hommes. Une des fautes les plus graves que le monde ait jamais commises a été celle de considérer la femme comme un être inférieur, uniquement parce qu'elle est d'une nature plus faible. Or, cette erreur a, de tout temps et dans toutes les parties du monde, été préjudiciable aux hommes. Au lieu de voir dans la femme une compagne, on en fait une esclave ou un jouet, et en dégradant la femme, l'homme se dégrade lui-même, au lieu qu'en relevant la femme ou plutôt en ne lui permettant pas de tomber au-dessous de la position qu'elle est appelée à remplir, l'homme agit dans son intérêt.

Tous les écrits saints ainsi que tous les pays où le christianisme s'est établi ont reconnu pleinement le rôle de la femme; ils lui ont donné sa place véritable, celle de compagne de l'homme, et par conséquent lui ont permis de développer ses hautes qualités et d'exercer librement son influence raffinée. Ainsi donc la responsabilité de la femme est grande dans les pays chrétiens. Avec l'influence, la tendance au bien ou au mal s'accroît également et ce pouvoir s'exerce différemment.

Dans beaucoup de cas la femme est un soutien, et particulièrement pour son mari sur lequel l'influence de l'épouse est généralement fort grande.

Elle le guide insensiblement avec une grande patience; elle découvre ses meilleures qualités, l'encourage à les développer; avec une tendresse aimante elle lui fait voir les défauts de son caractère et l'aide à les combattre, mue par une sympathie que l'on ne rencontre que chez la femme. S'il est abattu, elle est pleine d'espoir; s'il a besoin de persévérance, elle l'anime par son énergie; s'il est écrasé par la douleur, elle est forte par amour pour lui; s'il est inquiet ou soucieux, elle est sa consolation; si tout le monde est indifférent pour lui et si ses amis l'abandonnent dans les jours de peine, elle partage son sort et s'attache encore à lui.

Ainsi une femme peut garder un homme sur l'océan de la vie, le maintenir dans la bonne voie et le mener sain et sauf au milieu des récifs dangereux, de même qu'une seule main placée à la roue d'un gouvernail peut guider par dessus les vagues le plus gros navire qui, sans gouvernail, errerait au gré des flots et s'abîmerait ensuite.

La femme peut encore agir puissamment sur un père ou un frère et les pousser au bien. Que de fois n'est-il pas arrivé que la fille a retenu son père sur une mauvaise voie et l'a encouragé à développer les bonnes qualités qu'il avait négligées depuis longtemps.

Plus d'un homme s'est arraché à la société de gens vicieux, plus d'un homme s'est corrigé de l'ivrognerie grâce à la sainte influence d'une fille de même au si bien des frères se sont maintenus dans le sentier de l'honneur et de la vertu en écoutant leurs sœurs.

L'influence d'une femme vertueuse se fait sentir bien au-delà du cercle de sa famille. Lorsqu'elle se trouve dans la société de ses amis et connaissances, au milieu d'étrangers même, sa présence produit toujours un effet salutaire sur les hommes.

Une femme douce et vertueuse exerce sans qu'on le remarque un ascendant puissant sur les hommes qui la fréquentent, et les rend meilleurs. Elle commande leur respect, sans lequel elle n'aurait pas le pouvoir de les pousser au bien, parce qu'elle est elle-même une douce et vertueuse femme. Elle enchaîne leurs passions par le pouvoir étrange et puissant que seule la vertu peut donner.

Elle montre par sa vie, ses actions et sa sympathie, quelle créature sainte elle peut être; elle élève les sentiments de tous les hommes qui la connaissent et fait plus pour accroître leur pureté et l'amour vrai de la vertu que tous les sermons prononcés en chaire.

C'est une grande erreur de croire que la femme n'a d'influence bienfaisante que comme épouse et comme mère.

Il y a des femmes qui pensent que le mariage seul peut les mettre en état d'exercer une influence d'une utilité réelle. Il est à souhaiter que les femmes apprennent mieux que, dans n'importe quelles circonstances, une femme ne peut se lier avec des hommes ou des femmes sans que leurs caractères subissent une certaine modification.

De plus, l'influence de la femme est grande dans toutes les conditions de la vie, qu'elle soit princesse ou servante, et elle doit se manifester dans le bien ou le mal. Il est vrai que plus sa position sociale est élevée, plus sa responsabilité est grande, mais à quelque degré qu'elle se trouve placée, elle est toujours responsable de l'influence qu'elle a pu exercer. On trouve sur le quai d'un canal, en Belgique, une chapelle construite à la mémoire d'une servante de Bar; cela prouve que même dans une position si humble et si exposée il est néanmoins possible de mériter le respect et de s'employer au bien.

Il est inutile de démontrer combien peut être fat de l'influence qu'une femme peut exercer quand elle l'emploie au mal. Comme femme elle peut sans scrupules supprimer tout ce qu'il y a de noble dans le caractère de son mari et y développer ce qu'il peut avoir de vil. Comme mère, elle peut faire de ses enfants des vagabonds et des fainéants absolument dénués de principes; si ce sont des femmes abandonnées aux plaisirs, elles pervertissent les hommes qui les adorent et qui recherchent leur société. Il est regrettable que tant de femmes dans toutes les classes de la société soient si inconscientes de leur responsabilité et si négligentes de la façon dont elles doivent user de leur ascendant sur ceux qui les entourent et surtout sur les hommes. Si les hommes sont ce que femme les font, il est temps que les femmes apprennent à connaître leur position et à se rendre compte de la grande responsabilité que leur constitue leur influence. Il n'y aurait pas tant d'hommes trompeurs et débâchés si les femmes étaient résolues (et elles le pourraient si elles le voulaient) à éviter la société de pareils hommes; si elles traitaient les hommes comme elles les traitent leurs sœurs égérées, il y en aurait moins de débâchés et, ce qui est plus important encore, il n'y aurait plus autant de victimes parmi elles.

Dans les basses classes également, l'ascendant de la femme pourrait se faire sentir d'une façon plus efficace.

Il devrait y avoir plus de délicatesse parmi elles et elles empêcheraient facilement les propos grossiers et mettraient un frein à l'ivrognerie.

Si dans nos villes et nos villages, les femmes exigeaient des jeunes gens, avant de devenir leurs épouses, qu'ils renoncassent à être grossiers et ivrognes, il suivrait qu'une réforme salutaire s'opérerait chez les jeunes gens athées et malhonnêtes du pays.

"Quelles que soient les costumes et les lois d'un pays, dit Aimé Martin, les femmes décident de la morale." Plus ce fait sera reconnu par les femmes et plus elles agiront comme si elles en comprennent toute la vérité, plus l'homme deviendra chaste et meilleur de toute façon.

Mais il est certain que jamais l'influence des femmes pour le bien ne s'étendra, si elles suivent l'exemple de cette misérable minorité que l'on rencontre chez son sexe et qui acclame ce qu'il lui plaît d'appeler "le droit des femmes."

Le droit de la femme est d'être honorée, respectée, aimée, tant qu'elle restera femme, dans le sens le plus élevé du mot. Si elle conserve ce droit, elle n'en a pas besoin d'autre et elle exercera une influence délicate et pure qui continuera son action longtemps encore après elle.

—Les Pères jésuites de New-York sont sur le point d'établir un cours d'instruction religieuse, chaque dimanche, pour les sourds-muets, dans leur collège de St-François-Xavier.

LA FOI

Le doute, c'est la mort; et la foi, c'est la vie. Pure, immense et sans fin pour qui la voit suivie De cet avenir éternel, Qui n'aura ni douleur, ni doute, ni limite, Et dont tout parle à l'âme alors que l'on médite, Le soir en regardant le ciel.

Madame MELANIE WALDOR.

La foi, toute mystérieuse qu'elle est, répand seule sur la vie humaine quelque lumière et quelque grandeur; l'incrédulité n'établit rien, c'est la philosophie du néant. Elle nie Dieu, l'âme, l'avenir; elle se présente à l'homme comme une ennemie; elle lui dispute cette intelligence qui se mesurait avec l'infini, et se jouait dans l'immensité des cieux comme dans son domaine à venir; elle lui ravit tout, jusqu'à la réalité de ses vertus et à l'éternité du bonheur. Si elle porte quelque lumière, c'est la lumière de la foudre; elle détruit tout ce qu'elle atteint. C'est la nuit avec tous ses ténèbres, qui descend dans le cœur de l'homme. Eh! de quels voiles elle l'enveloppe! Exister sans savoir d'où l'on vient, et ne pas soupçonner même où l'on doit aboutir; vivre parmi les calamités et les crimes; voir couler des larmes, en répandre souvent, et puis... s'anéantir! Ah! que les incrédules cessent de conjurer contre eux-mêmes! Pour eux le monde est un chaos; l'homme, une énigme; et la vie, un long malheur. Qu'ils ouvrent leur cœur à nos sublimes espérances: le chaos se débrouille, l'énigme s'explique; partout ils verront empreint le sceau de l'immortalité. L'être dont nous jouissons n'est ici-bas que dans son principe; bientôt il doit se développer, et s'élever des portes du tombeau aux bornes de l'éternité. La fin de l'homme, c'est Dieu mérité par les vertus, possédé dans la plénitude de son bonheur et de sa gloire; et, si notre faiblesse nous épouvante, un mélieteur nous est donné, pontife des biens à venir, toujours présent au trône de Dieu pour intercéder en notre faveur.

Ainsi le chrétien marche avec assurance, les yeux toujours fixés sur le terme où il aspire; l'espérance est sa lumière, comme elle est son appui. Si la vie présente est un combat, voici l'arme qui doit la défendre; si le monde est une mer orageuse, elle est le gouvernail qui doit diriger sa course; et si la terre est une région de ténèbres, l'espérance vient briller aux cieux comme une étoile fortunée, pour le guider à travers les ombres de la mort.

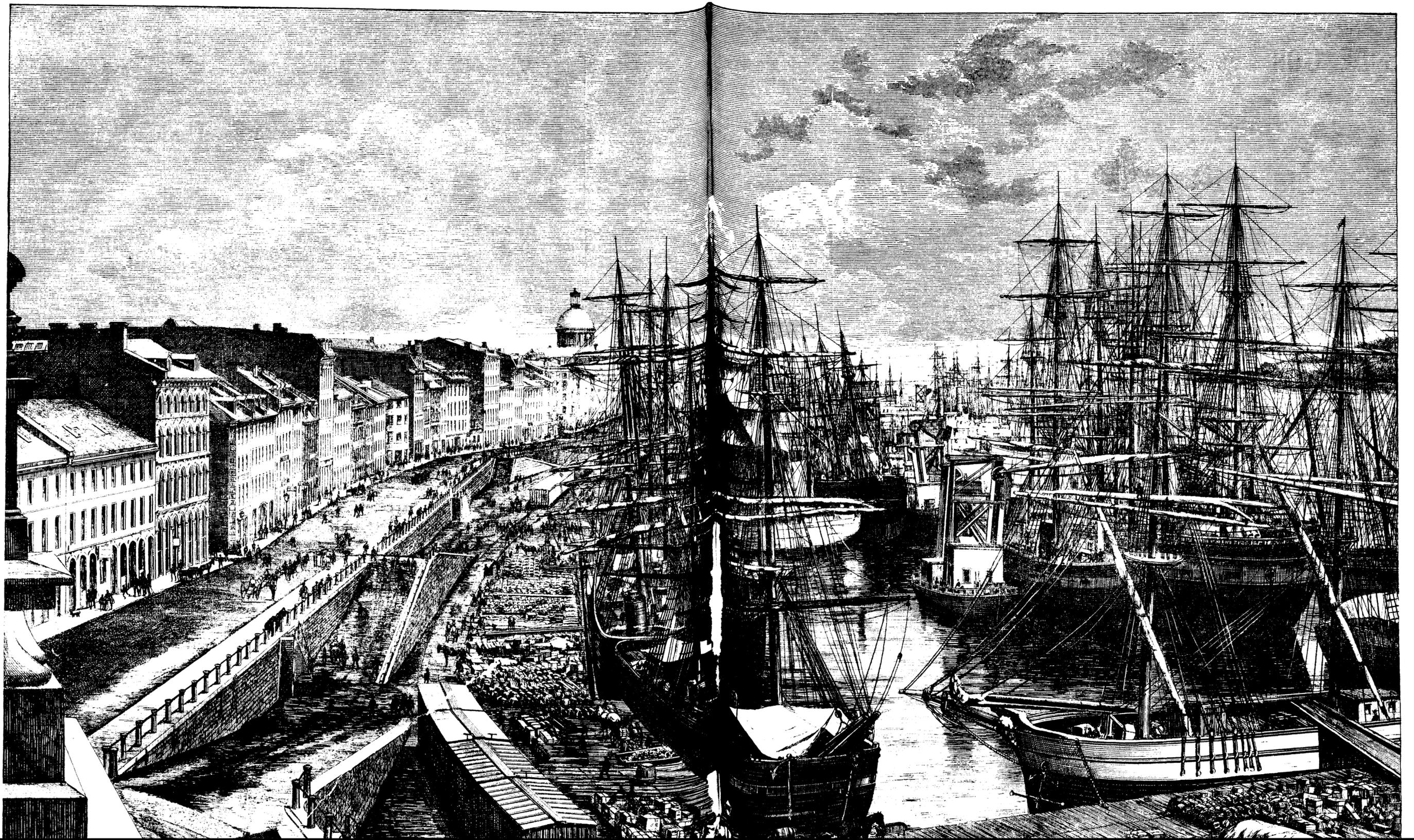
L'abbé LEGRIS DUVAL.

Toux. — Les *Brown Bronchial Troches* sont propres à guérir la TOUX, le MAL DE GORGE, l'ENROUEMENT et les AFFECTIONS DES BRONCHES. Depuis trente ans que ces TROCHES sont en usage, ils n'ont fait que gagner en popularité. Ce n'est rien de neuf, mais ils ont été expérimentés depuis bien longtemps et ils ont mérité d'être rangés au nombre de ces rares remèdes qui procurent une guérison certaine dans le siècle où nous vivons.

La Gorge. — LES TROCHISQUES DE BROWN POUR LES BRONCHES agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire sur tous les désordres de la Gorge et du Larynx, rétablissent le son de la voix éteinte, soit par le froid ou par épuisement, et la rend claire et distincte. Les *Orateurs* et les *Chanteurs* reconnaissent l'utilité des TROCHISQUES.

Un RHUME, une TOUX, un CATARHE ou MAL DE GORGE exigent une attention immédiate, vu qu'en les négligeant on peut devenir pulmonaire à un degré incurable. "Les TROCHISQUES DE BROWN POUR LES BRONCHES" vous donneront toujours un soulagement. Défi z-vous des contrefaçons, elles sont très nuisibles. Les véritables "Brown's Bronchite Troches" se vendent seulement par boîtes.

Vie dans les manufactures. — Les personnes qui travaillent dans les manufactures deviennent ordinairement pâles, perdent l'appétit, sont languissantes, éprouvent des sensations pénibles, ont le sang pauvre, digèrent mal, ont les rognons et le système urinaire en désordre, et tous les médecins et les médicaments du monde ne peuvent leur faire du bien, à moins qu'elles abandonnent ces manufactures ou qu'elles fassent usage des Amers de Houblon, composés des plus purs et des meilleurs remèdes qui leur rendront la santé et leurs couleurs. Personne ne souffrira, s'ils en usent largement. Ils ne coûtent qu'une bagatelle. Voir une autre colonne.



LE PAYS DE L'OR

PAR HENRI CONSCIENCE

II

LE DÉPART

(Suite)

—Viens, Victor, dit Jean en pressant la main de son ami, descendons pour dire un mot à nos provisions et déboucher une bouteille de madère.

—Oui, oui, répondit Victor avec enthousiasme, l'heureux voyage est commencé. Hourra ! buvons un coup là-dessus ! L'avenir nous appartient.

Pendant qu'ils parlaient de leurs projets et de leurs espérances en buvant un verre dans l'entrepont, le *Jonas* descendait le cours de l'Escaut jusqu'à la hauteur de Callao, où on lâissa tomber l'ancre pour attendre la marée du lendemain.

Le capitaine, malgré son air dur et sévère, se montrait fort aimable envers les passagers. Il semblait les encourager à passer encore la dernière heure du jour dans la gaieté ; serrait, en se promenant, la main aux uns, offrait aux autres d'excellents cigares, et fit même monter quelques bouteilles de rhum, pour en verser un verre à ceux qui le désiraient. Un murmure approbateur s'élevait sur son passage, et le cri de : " Vive notre brave capitaine ! " retentissait autour de lui.

Pendant ce temps, les matelots échangeaient entre eux des regards mystérieux, et semblaient se dire que les manières amicales du capitaine cachaient un secret.

Le capitaine laissa les passagers s'amuser jusqu'à dix heures du soir ; mais alors il leur fit comprendre, avec bonté, que chacun devait aller se coucher dans la cabine qui lui était désignée. On vîda des gens fatigués à trouver leur lit et le silence le plus complet régna enfin sur le pont.

Vers minuit, les barques quittèrent silencieusement le bâtiment et se dirigèrent vers la côte flamande de l'Escaut, puis revinrent aussi mystérieusement avec de nouveaux passagers. Immédiatement après, les marins, s'éclairant au moyen de lanternes, tirèrent d'une cachette des planches de sapin, et se mirent à clouer et à marteler si fort, que le pont en fut ébranlé. Ce travail nocturne avait pour but d'ajuster, au moyen de ces planches préparées d'avance, des lits pour les nouveaux arrivants. Les passagers, endormis dans leurs cabines, ne s'étonnèrent guère de ce vacarme, car on avait eu la précaution de les avertir que, pendant la nuit, on construisait, pour leur facilité, une nouvelle cuisine.

Il existe dans le port d'Anvers, comme ailleurs, des règlements qui déterminent le nombre de voyageurs qu'un bâtiment peut prendre en raison de sa grandeur. Une commission visite les navires avant leur départ, compte les voyageurs, mesure la place assignée à chacun d'eux dans l'entrepont, et pèse et examine les provisions, pour s'assurer que les personnes qui s'embarquent ne manqueront ni d'espace ni de la nourriture suffisante. Sur le *Jonas*, on avait trouvé assez d'espace, des provisions plus qu'il n'en fallait et tout était en règle pour cent hommes, sans compter les matelots. Mais, pendant que la commission inspectrice achevait sa visite par les mots sacramentels : *All right !* le dernier convoi du chemin de fer de la Flandre amena encore une cinquantaine de chercheurs d'or, tous Français, des environs de Lille et de Douai, qui furent conduits à Calloo par des gens apostés à cet effet pour s'embarquer secrètement à minuit sur le *Jonas*. Le résultat de cette fraude était un bénéfice net de trente ou quarante mille francs pour celui en faveur duquel elle avait été pratiquée ; car on recevait le prix du voyage de cinquante passagers que, d'après les dispositions de la loi, l'on ne pouvait pas prendre à bord.

L'accumulation de tant de monde pouvait être une cause de grande gêne ; mais le capitaine semblait s'en inquiéter fort peu. Il répondit à une remarque de son pilote :

—Cela ira, Corneille. Il y a assez de provisions ; on diminuera la ration ; si c'est nécessaire.

—Mais l'eau, capitaine ? Il n'y en a pas la moitié de ce qu'il faut pour tant de monde !

—Je le sais, Corneille. Cela prend trop de place ; nous renouvellerons notre provision dans le premier port d'Amérique.

—Les passagers ne seront pas peu étonnés de l'arrivée de tant de nouveaux compagnons...

—Bah ! cela importe peu, si nous pouvons seulement prévenir les plaintes jusqu'à ce que nous soyons sortis de l'Escaut.... Une fois en pleine mer, je saurai bien leur fermer le museau.—Dis à Jacques le cuisinier en chef, d'allumer le feu tout à l'heure et de faire cuire des beefsteaks pour tous. Ou leur donnera à déjeuner un bon verre de rhum. Tu verras, Corneille, la venue de ces nouveaux compagnons ne fera que les réjouir. Veille à ce que tout soit prêt pour lever l'ancre à la première lueur du jour. Le bâtiment doit être sous voiles

avant que les passagers aient quitté leurs cabines.

Le pilote se dirigea vers l'autre extrémité du pont pour aller trouver le cuisinier en chef ; il se frottait les mains en marchant et chantonnait entre ses dents :

Plus on est de fous, plus on rit.
Plus on est....

Mais le capitaine, irrité de cette raillerie, interrompit la chanson en criant :

—Tais ton bec !
—Oui, capitaine.

III

SUR L'ESCAUT

Lorsque la plupart des voyageurs parurent sur le pont, le *Jonas* avait déjà fait deux ou trois lieues de chemin. Quelques uns témoignèrent bien leur étonnement à la vue de nouveau compagnons, et plusieurs même semblèrent soupçonner la fraude ; mais le capitaine leur fit croire que c'étaient des voyageurs attarés compris dans l'équipage, qui avaient manqué le convoi et étaient ainsi arrivés trop tard. Les succulents beefsteaks et le bon goût du rhum convainquirent les plus défiants ; et, comme les nouveaux venus paraissaient être de bons compagnons, on oublia bientôt leur arrivée inopportune et on chanta, comme avait fait le pilote :

Plus on est de fous, plus on rit !

*La joyeuse vie recommença ; on dansa et s'entendit de nouveau.

Cette fois, cependant, Donat Kwik n'eut pas grande envie de partager la joie générale. Les deux Anversois le trouvèrent tristement assis dans un coin, la tête dans les mains, et Victor lui demanda par compassion ce qu'il avait.

—Je suis malade, messieurs, répondit le paysan, malade comme un cheval, de la bière d'orge d'Anvers, du genièvre brau que cet empoisonneur de capitaine m'a fait boire hier au soir. Ah ! ma pauvre tête. Il y a là de la dans trois ou quatre hommes occupés à battre le blé. Que ne suis-je en ce moment dans notre grenier à foin de Natten Hoesdonck ! Car en bas dans cette étable de cochons, une marmotte même ne pourrait dormir. Toute la nuit j'ai eu le cauchemar. Il y avait sur mon estomac un bloc d'or grand comme une meule.... Ce maudit genièvre du capitaine ! Ah ! ah ! ma poitrine brûle ; je ne donne plus dix sous de ma vie.

—C'est une suite naturelle de votre ivresse, dit Jean en riant ; c'est à vous seul qu'il faut vous en prendre ; puis, vous l'avez bu, vous devez le cuver avec patience.

Victor, qui est très compatissant, lui prit la main et le consola en lui promettant qu'il guérirait bien vite.

—Puis-je savoir, s'il vous plaît, à qui j'ai l'honneur de parler ? demanda Donat.

—Je me nomme Victor Roozeman.

—Et ce monsieur là ?

—C'est mon ami Jean Creps.

—Eh bien, monsieur Roozeman, je vous remercie du fond de mon cœur de votre bonté. J'ai été grossier et stupide hier, n'est-ce pas ? Pardonnez-le moi, messieurs, et si ne m'arrivera plus. Je sais lire et écrire, je suis bien élevé et je connais mon monde. Lorsque je serai guéri, permettez-moi d'échanger de temps en temps une parole avec vous. Il fut toujours qu'il cause avec moi même, et je ne suis pas éloquent pour y trouver du plaisir.... Oh ! mon Dieu, ma tête, ma tête brûle.

Les deux amis lui dirent encore quelques paroles encourageantes, et continuèrent leur promenade.

Pendant ce temps, le *Jonas*, poussé par un vent frais descendait majestueusement l'Escaut.

L'essaim des passagers était encore plus agité que la veille. On avait dîné pour la première fois sur le navire, un dîner abondant et appétissant ; du rosbœuf et des légumes frais pour tous, et même quelques polets rôtis pour les délicats des deux premières classes. Là-dessus, les passagers avaient pris leur ration de vin ou de liqueurs fortes, et sous l'influence de cette légère émotion qui, chez quelques uns, dégénérait en une ivresse complète, les esprits étaient montés à un degré d'excitation extraordinaire.

Le pilote essaya enfin de faire régner un peu d'ordre sur le pont ; mais on reçut ses avis et ses ordres en se moquant de lui, en riant et en dansant. Il alla, tout courroucé, du côté du gouvernail, où le capitaine contemplant avec un sourire l'animation des passagers en gîeté. Il répondit à la plainte du pilote :

—Laisse-les faire, Corneille. Vois-tu là-bas ces nuages monter sur la mer ? Le vent s'élèvera et aussitôt que le *Jonas* commencera à danser, ce sera fini de tout ce vacarme.

En ce moment, Donat Kwik accourut, pâle et défait, vers Jean et Victor, qui contemplaient en causant le large fleuve. Le paysan se laissa tomber à genoux devant eux, et éleva les mains d'un air suppliant.

—Pour l'amour de Dieu ! dit-il, ayez compassion d'un pauvre Flamand ! Je vais mourir, je suis empoisonné....

Le sensible Victor, croyant à la possibilité d'un malheur, releva Donat Kwik, le prit dans ses bras et lui demanda avec intérêt ce qui lui était arrivé.

—Ah ! mon bon M. Roozeman, ah ! M. Creps, je n'étais pas bien, vous savez de quoi, gémit le paysan. Ils ne me comprenaient pas en bas ; ils se moquent de moi et rient de ma souffrance. Il y a quelqu'un qui est allé chercher le médecin,

et il est venu un homme avec un gros nez rouge. Il m'a versé dans le corps un demi litre de cette exécrable eau salée, et une poule rouge, du poivre d'Espagne, je connais cela, ça sert à faire trotter les ânes. Ah ! mon Dieu, mon Dieu, je suis empoisonné, soyez-en sûrs, mon âme va quitter mon corps. A l'aide, à l'aide.

—Bah ! ne voyez vous pas, messieurs, que cet imbécile a le mal de mer ? dit un Allemand en passant.

Cette remarque amena un sourire sur les lèvres des deux amis, et ils se disposaient à convaincre Donat que son indisposition se passerait d'elle-même ; mais le pauvre garçon sentit une terrible crampe d'estomac, porta ses deux mains à sa poitrine et s'enfuit dans l'entrepont pour se cacher.

Comme le capitaine l'avait prédit, le ciel se couvrit peu à peu de nuages, et le vent, quoique déjà favorable, gîga en force. L'eau commença à s'élever et le *Jonas* dansa gracieusement sur les vagues qui accouraient à sa rencontre de la pleine mer.

Le capitaine marcha vers le pilote et lui dit :

—La fin de cette folle plaisanterie est arrivée, Corneille ; qu'on prépare des seaux et des cuves. Il y en a déjà une vingtaine là-bas couchés avec la tête au-dessus de la mer. Vite ! sinon ils vont faire là-d'sous un affreux gâchis. En effet, la joie et les chansons s'éteignirent en peu de temps. Bientôt, plus de la moitié des passagers furent pris de violentes douleurs d'entrailles et de crampes d'estomac ; ils étaient pâles comme des cadavres, et pendant les moments de répit que leur laissaient leurs souffrances, ils interrogeaient l'espace d'un regard égaré et stupide, comme pour lui demander l'explication de ce mal mystérieux qui avait refroidi si soudainement leur enthousiasme et soufflé sur leur joie. L'Océan, dont le nébuleux horizon leur apparaissait au loin, leur avait envoyé son messager ordinaire, le mal de mer, pour leur souhaiter la bienvenue sur la plaine liquide.

Victor en avait été atteint un des premiers ; il était silencieusement courbé au-dessus du bord du navire, et quand les souffrances diminuaient, il s'efforçait quelquefois de répondre par un sourire aux consolations de Jean ; celui-ci, qui était encore en bonne santé, prit enfin son ami par le bras pour le conduire dans sa cabine et l'aider à se mettre au lit. Pendant qu'ils descendaient, Victor lui dit :

—Ce n'est rien, Jean, je sais que cela se passera ; mais cependant, tu ne peux imaginer comme ce mal étouffant abat et torture l'homme. Je comprends la tuerie, j'ai ri aussi du pauvre Donat, mais c'est....

Une nouvelle crampe étouffa la parole sur ses lèvres. Jean allait de nouveau répondre à ses plaintes par des railleries, mais il sentit à son tour que le cœur lui tournait, et le violent effort qu'il fit pour surmonter le mal mouilla son front d'une sueur froide.

—Viens, viens, Victor, dit-il, descends. Ce malencontreux mal de mer ne se trouve pas sur le pont ; pas de roses sans épines ; cela se passera en dormant.

Un grand nombre de roses les descendirent les uns après les autres derrière les deux amis. Enfin, il n'en resta plus qu'une vingtaine sur le pont. Quoique ceux-ci fussent à l'épreuve du mal de mer, ils n'étaient pas cependant à leur aise. Ils étaient faibles et découragés, et regardaient silencieusement les flots qui soulevaient avec une régularité monotone les flancs du navire.

Lorsque, à l'embouchure de l'Escaut, le *Jonas* entra dans le détroit, le capitaine dit à son pilote :

—Il s'écoulera quelques jours avant que ces d'imbéciles soient sur pied. Nous emploierons ce temps à mettre tout en ordre. Plus de familiarité avec les passagers. Fais savoir aux matelots que le premier qui s'amusera un peu trop avec les passagers, sera mis aux fers pendant trois jours. Qu'on prenne garde à nos moindres ordres ; je veux rester seigneur et maître sur mon navire ; nous sommes en mer.

IV

EN MER

En effet, la mer resta grosse pendant quatre jours ; elle devint même plus houleuse à mesure que l'on avançait dans le détroit et qu'il faut lutter contre les vents variables. Pendant tout ce temps, les passagers étaient restés couchés dans leurs cabines, craignant de faire un mouvement, pris de nausées à la seule pensée des aliments, désorientés et abattus comme des gens à moitié morts.

La nuit où l'on sortit du détroit pour entrer dans l'Océan, le vent impétueux s'était apaisé, et les flots agités étaient devenus plus calmes. Pendant que le *Jonas* continuait sa route, sous un ciel clair et parsemé d'étoiles, les passagers éprouvèrent l'influence du temps favorable. Ils dormirent pour la première fois d'un sommeil réparateur et bienfaisant, qui fit couler de nouvelles forces et une nouvelle vie dans leurs veines.

C'était chose étonnante à voir, quand chacun apprit le lendemain sur le pont, la physionomie souriante, consolée, fortifiée et gai comme au jour du départ. Jean Creps et son ami Roozeman n'étaient pas des moins ravis. Victor surtout, en se voyant entouré d'un horizon sans bornes, leva les bras avec enthousiasme vers le ciel et remercia Dieu qui l'avait déjà rapproché du but désiré.

Un grand nombre de passagers, après leur heureux rétablissement, coururent sus aux bouteilles pour recommencer la fête ; mais le capi-

taine, qui se montrait maintenant ce qu'il était, sévère, rude et inexorable, leur fit lire un grand nombre d'articles qui défendaient tous cris désordonnés et tous rassemblements sur le pont, et ils furent informés que toute contravention à ce règlement et aux ordres du capitaine serait punie de l'emprisonnement au pain et à l'eau, à fond de cale.

Les passagers écoutèrent cette lecture avec une stupeur mêlée de colère ; quelques-uns s'empêchèrent les poings et s'emportèrent contre ces dispositions arbitraires, qui, d'après eux, ne tenaient qu'à leur ravir tout plaisir et toute liberté ; mais le capitaine leur fit comprendre en peu de mots que la loi lui reconnaissait sur son vaisseau une puissance sans bornes ; qu'il avait même le droit de brûler la cervelle à ceux qui se révolteraient contre lui ;—et, comme quelques-uns reçurent cette explication avec un murmure peu respectueux, il se mit à jurer si horriblement et à proférer de si terribles menaces, que les passagers virent qu'il parlait sérieusement et se soumettent enfin à la nécessité. Les matelots ne furent pas beaucoup plus polis. Dès que quelques amis étaient réunis sur le pont pour causer, un matelot accourait en traînant un cordage, ou un levier, ou tout autre chose, et criait sans respect pour personne :

—Hors du chemin ! gare aux jambes.

Deux ou trois autres, avec une égale vitesse, venaient du côté opposé et jetaient des seaux d'eau sur le pont pour enlever les traces du mal de mer.

Un troisième criait du haut d'un mât :

—Gare dessous, gare dessous, sacre-bien !

Et, après ce simple avertissement, il laissait tomber sur le pont, comme un aérolithe, une lourde poulie, au risque d'écraser réellement quelqu'un.

C'était la volonté du capitaine, il fallait montrer tout d'un coup aux passagers que la vie en mer ne peut pas être une éternelle fête, et les matelots, pour détruire toute illusion à cet égard, devaient faire leur service sans se retourner, et comme s'il y avait absolument que l'équipage sur le navire.

Vers midi, les passagers furent appelés sur le pont. Le capitaine déclara qu'on allait les divertir tous en compagnie de huit hommes, pour dîner ensemble désormais dans un plat de fer-blanc ou gamelle. Il lut ensuite une liste des passagers, et chaque fois qu'il avait nommé huit hommes, il criait :

—Première gamelle. Deuxième gamelle. Troisième gamelle.

Et, quand cet arrangement fut terminé, malgré les murmures et les plaintes, le capitaine leur fit comprendre que dorénavant le pain frais et le peu de volailles qui restaient encore, seraient réservés pour les malades. Les passagers devraient donc se contenter de la ration de mer journalière, savoir : de la viande salée, des pois ou des fèves, des biscuits, une petite mesure de genièvre et un litre d'eau potable. Chaque gamelle devait, à tour de rôle, désigner pour la semaine un de ses membres qui irait à la cuisine chercher le dîner pour les autres.

Immédiatement après, on sonna la cloche pour la distribution des vivres. On voyait courir de tous côtés des hommes avec des plats de fer-blanc pleins d'une nourriture fumante.... et quelques minutes après, tous les passagers se trouvaient réunis autour des gamelles.

C'étaient de singuliers convives que le sort avait donnés à Victor et à son ami Jean : un procureur de la République française, qui s'était entui de son pays pour des raisons inconnues ; un docteur en médecine ; un banquier allemand qui avait tout perdu à la roulette à Hambourg ; un jeune gentilhomme de la Flandre occidentale, qui avait dépensé le dernier débris de la fortune paternelle, avant son départ pour la Californie ; un officier français qui se vantait d'avoir tué son supérieur dans un duel.

À la première vue, Victor crut qu'il n'avait pas à se plaindre du sort ; et, en effet, comme nos amis avaient pris une place de seconde classe, ils n'étaient pas mêlés avec les pauvres gens de la troisième classe, qui dormaient et vivaient tous ensemble dans l'entre-pont comme dans une étable.

Mais que son cœur sensible fut blessé de la de la conversation grossière et ignoble de ses compagnons ? Penchant tout le diable, il entendait que jurons et blasphèmes, jeux de mots stupides et sorties brutales. Alors il remarqua que la voix de ses compagnons était fatiguée et rauque, que leurs yeux étaient entourés d'un cercle couleur de plomb, et même que le nez du docteur était nuancé de tous pourpres, signes d'une ripaille continuelle. Il acquit la conviction qu'il était en compagnie d'un homme noyé de table et en ami avec des gens qui avaient dût être dégrégés toute délicatesse d'esprit et tout sentiment de moralité.

Pendant qu'il tombait ainsi dans des réflexions peu souriantes, ses compagnons pêchaient hardiment dans le plat et dévoraient la pesante nourriture avec un appétit féroce. Le mal de mer avait creusé leurs estomacs, et ils tâchaient de prendre leur revanche autant que possible. Heureusement, Jean Creps avertit son ami ; sans cela, Roozeman n'aurait songé à dîner qu'après qu'il n'aurait plus resté une seule tève dans le plat. Le docteur tira une bouteille de cognac de la poche de son pardessus et la vida presque à moitié, pour se rincer la bouche, disait-il. Les autres allumèrent qu'un cigare, qui une pipe, et montèrent sur le pont, où se trouvaient en ce moment la plupart des passagers. Quelques-uns s'étaient étendus sous les rayons brûlants du soleil ; d'autres étaient assis sur des bancs ; mais le plus grand nombre se promenait par groupes.

(La suite au prochain numéro.)

LA PRISE DU FAUBOURG ST-ANTOINE

(Souvenirs d'un gamin de Paris)

JUN 1848

..... Mes parents demeuraient rue St-Claude, au coin du boulevard. Je me levai à quatre heures du matin, à l'heure où l'on dormait chez nous, je me glissai sans bruit dehors, vite je descendis les trois étages, la porte de la rue était ouverte, je sortis.

La rue était toute délavée, la barricade qui était en face de la porte et qui entravait en même temps et la rue St-Claude et la rue du Harlay, avait été éventrée.

En remontant vers le boulevard, j'entraî dans la cour où j'avais vu porter les blessés la veille.

La cour était vide, la porte d'un petit caveau était ouverte, j'avancai la tête et je reculai bien vite, un homme était étendu là. Je retournai dans la rue et j'allai dire au concierge de notre maison que je venais de voir un insurgé couché dans la cave du marbrier; le concierge vint, avec M. Durand, notre propriétaire.

L'homme était tué; nous le reconnûmes tous trois pour l'avoir vu la veille, avant l'attaque de la barricade.

C'était un grand gaillard de vingt-huit à trente ans, très brun; sa chevelure était abondante; il portait toute sa barbe; il avait reçu la balle juste entre les deux yeux; le sang lui couvrait toute une partie du visage et avait coulé jusque sur sa poitrine.

Avant la mort (je me souviens qu'on le constata, car j'étais trop jeune pour l'observer moi-même, j'avais onze ans), soit d'un coup de hache, soit d'un coup de sabre, on lui avait coupé la main et tous les doigts pendaient retenus seulement par quelques fibres.

Les deux hommes causaient entre eux de l'état des choses.

Je leur entendis dire que le faubourg St-Antoine n'était pas encore pris, qu'il avait jusqu'à neuf heures pour se rendre; je n'hésitai pas, je courus aussitôt, remontai le boulevard et me dirigeai du côté du faubourg.

La garde mobile et la garde nationale occupaient les abords de la place de la Bastille, sur le boulevard: la ligne et l'artillerie s'étendait sur la place, de la rue des Tournelles au boulevard Bourdon.

Mon père était ciseleur; pour ne pas abîmer le cuivre avec l'acier des étaux, on se sert de mâchoires de plomb. Ces mâchoires se fondaient chez nous. Pour donner un prétexte à ma sortie matinale, je ramassai, le long du chemin, le plomb des balles mortes que je voulais rapporter à la maison.

Comme les troupes empêchaient d'approcher, je descendis par la rue des Tournelles et je me trouvai sur la place.

J'eus peur.

Il était huit heures et demie environ; tout autour de moi des soldats... et encore des soldats, comme je ne les avais jamais vus: sales, boueux et débraillés, les visages et les mains noirs de poudre. Lorsque je levai la tête, à toutes les fenêtres scintillaient des fusils; je regardai derrière moi, je vis la gueule menaçante des canons.

Devant moi, la barricade, haute de deux étages, avec un drapeau rouge qui jouait dans le vent. A toutes les fenêtres du faubourg, de la rue de Charenton, de la rue de la Roquette, en guise de rideaux pendaient des matelas; au centre des magasins de la Belle-Fermière, des insurgés fumaient, assis sur le bord des fenêtres.

Devant ce calme immense et cette apparence de tranquillité, je repris ma quiétude et je me dirigeai vers la colonne (c'était de cela que j'étais envieux), je voulais voir les morts que l'on avait couchés dans le trou pratiqué quelque temps avant pour descendre sous la colonne les victimes de février.

Arrivé sur le trottoir et contre les grilles du piédestal, en amassant les balles aplaties, je trouvai un sou dans le sang coagulé dont le trottoir était couvert. Un sergent accourut.

—Qu'est-ce que tu ramasses donc, toi ?

—Moi, monsieur, des balles.

—Qu'est-ce qui t'envoie ?

—Personne.

—Pour quoi ramasse-tu ça ?

J'expliquai au sergent l'emploi que je voulais en faire. Il me regarda quelques minutes fixement; puis, sûr que je disais vrai, il me fit vider mes poches... me prit mon sou et me renvoya en me menaçant.

Je me dirigeai vivement vers le canal pour me sauver par la rue du Chemin-Vert; mais, au moment où je passais devant la cour d'Amoy, les tambours battirent, les clairons sonnèrent, et toutes les troupes s'ébranlèrent.

—Par ici, toi, eh ! Et, entraîné avec quatre individus, je rentrai dans les magasins de la Belle-Fermière, dont ils fermèrent la porte qu'ils barricadèrent avec des comptoirs.

Je sortis par la rue de la Roquette, en suivant toujours les hommes qui criaient : "Aux armes ! aux armes !"

Je me trouvais, deux minutes après, derrière la grande barricade du faubourg.

Un homme, sorti par la fenêtre du premier étage, était monté au sommet de la barricade, et, s'appuyant sur la hampe du drapeau, en brandissant un fusil, il cria :

—Vive la République démocratique et sociale !

Ce cri retentit dans le silence. Les insurgés apprêtaient leurs armes et choisissaient leur place de combat.

Le premier coup de neuf heures sonna. Un frisson me parcourut le sang; je me glissai le long des boutiques jusqu'à la seconde barricade, construite à environ cinquante pas de la première: je grimpais par une brèche, lorsqu'une détonation épouvantable retentit. Le sol trembla, les vitres éclatèrent, et les pavés, écrasés par la mitraille, tuèrent quelques malheureux et couvrirent les autres d'éclats de grès.

Plus de vingt individus râlerent sur le sable. Au bruit de la fusillade se mêlèrent les plaintes et les hurlements des blessés.

Epouvanté mes jambes tremblèrent et refusèrent de me porter. Je voulais crier, et la voix ne pouvait sortir de ma gorge. Un homme, couché au sommet de la barricade, redescendit en criant à mi-voix :

—A nous ! voilà les mobiles !

Et au même moment, les soldats parurent; l'un d'eux chercha à arracher le grand drapeau rouge que la mitraille avait hâlonné. Une lutte d'une minute s'engagea corps à corps, à coups de sabre et de baïonnettes, de couteaux et de pavés même, car je vis un malheureux à qui on défonça la poitrine.

Des insurgés et des gardes mobiles se tordaient agonisants au bas de la forteresse du faubourg. Un homme livide, les traits contractés, les yeux presque sortis de l'orbite, cherchait à gagner l'ambulance, les mains appuyées sur son ventre, qu'une baïonnette avait ouvert, et, comprimant ses intestins sanglants, il tomba avant d'avoir fait dix pas...

Oh ! le cri ! je l'entends encore !...

Le grand drapeau rouge fluttait toujours.

Le canon recommença à vomir la mitraille, et la fusillade, des fenêtres, lui répondit...

Tout à coup on cria :

—Au feu ! au feu !

Afin d'en déloger les insurgés dont le tir plus sûr tuait les artilleurs sur leurs pièces, le magasin de la succursale de la Belle-Fermière avait été incendié par les boulets rouges.

Chaque décharge des batteries abîmait la barricade, le nombre des morts et des blessés était énorme; un second assaut repoussa les insurgés jusqu'à deuxième retranchement; on se battit encore corps à corps; cinq à six mobiles seulement parvinrent à s'échapper, les autres furent tués.

Est-ce l'odeur de la poudre, le cri des victimes, la vue de ces massacres, je vins me mêler aux combattants. Une femme, jeune encore, sortit d'une allée, me remit des cornets de poudre et des balles que j'allais distribuer aux tirailleurs huchés sur la barricade.

Je portais des munitions à un homme qui tirait par une meurtrière ménagée dans les pavés, et faite d'un goulot de bouteille; je lui donnais de la poudre, lorsqu'une balle lui traversa le cou, le sang jaillit et me frappa la figure.

Le canon venait de se taire. Des fenêtres on cria :

—Aux armes ! aux armes ! gare, gare, les voilà tous !

Comme il était impossible de défendre la première barricade que le canon avait presque rasée, tous les insurgés gagnèrent la seconde redoute.

Dans le sauve-qui-peut, la femme aux munitions me poussa en disant :

—Vite ! vite ! le culletons, le gosse.

Je grimpai et lui donnai la main pour l'aider à passer par-dessus le pavé.

Ce second assaut avait encore été repoussé, mais le grand drapeau rouge était enlevé.

Sur le sol délavé, plus de trente malheureux criaient, râlaient, se tordaient, il était impossible de leur porter secours.

Sans être occupée, la première barricade était prise, il fallait vite fermer et défendre la seconde.

Le canon recommença son œuvre.

Je portais des pavés pour fermer la brèche, lorsque je vis la femme dégringoler d'une façon si drôle et si peu décente, que tout le monde se mit à rire. Elle n'avait pas glissé, la malheureuse, un biscotin lui avait écrasé la tête... C'était horrible !

Cette fois, je cherchai le moyen de regagner le boulevard; un petit homme en uniforme de garde nationale me dit :

—Allons, moutard, fiche ton camp... dans dix minutes il ne faudra que des hommes ici.

Il me fit entrer dans une cour passage; dans cette cour, il tira un seau d'eau, retira son uniforme, le roula autour de son fusil et jeta le tout dans le puits; il retourna ses poches, les secoua pour faire tomber la poudre, puis il se lava la figure et les mains, m'en fit faire autant et, m'ouvrant la porte de son arrière-boutique, il me conduisit à travers ses magasins (j'ai su depuis qu'il se nommait Elie et qu'il était marchand de fer) jusqu'à sa boutique qui donnait rue de Lappe.

Quand je sortis, la rue était occupée militairement, le faubourg venait d'être pris d'assaut.

ALEXIS BOUVIER.

LES CENDRES DES RICHELIEU

Une grande cérémonie aura lieu prochainement dans l'église de la Sorbonne, à Paris, à l'occasion de l'exhumation des cendres de la famille Richelieu.

Le tombeau, élevé à gauche du chœur, va être déplacé et transféré dans la chapelle latérale, située à l'entrée de droite. Seul, le mausolée élevé à la mémoire du ministre de Louis XII restera à la même place.

On sait que la Sorbonne ne possède que le crâne de l'illustre cardinal, le reste de ses restes ayant été dispersé pendant la Révolution.

Dans le tombeau de famille, quatre personnes sont déjà inhumées :

1. Marie-Antoinette de Galliffet, duchesse de Richelieu, mère du duc de Richelieu;
2. Le duc de Richelieu, décédé en 1822;
3. Armande-Marie-Antoinette Duplessis de Richelieu, sa sœur, marquise de Montcalm, décédée le 17 août 1832.
4. La marquise de Jumillac, née de Richelieu, décédée le 20 mars 1840 (mère du duc de Richelieu).

ON A BESOIN

D'un solliciteur et collecteur énergique, parlant les deux langues, à qui nous donnerons un encouragement libéral. S'adresser à nos bureaux, 5 et 7, rue Bleury. Nul autre que des personnes d'expériences dans cette besogne et pouvant donner les meilleures références devront se présenter.

CHOSSES ET AUTRES

—Huit milles personnes sont partis de Paris le 19, en pèlerinage pour Lourdes.

—La Norvège envoie cet été des cargaisons de glace aux Etats-Unis.

—L'armée grecque, sous le commandement de Bourbaki, a été entièrement réorganisée.

—Une dépêche de Rome annonce que le pape a consenti à être parrain de l'héritier attendu du trône espagnol.

—La chambre des députés du Brésil a adopté une loi par laquelle tout Brésilien âgé de 21 ans est déclaré électeur.

—Le consulat de général de France à New-York est autorisé à rapatrier les personnes bénéficiant de la dernière amnistie.

—Il y a 18 banques qui font affaires en cette ville, y compris le département d'épargnes du bureau de poste.

—Ce fut le 19 août 1840, que le premier vapeur franchit les rapides de La Chine.

—On dit que l'invention des steamers date du 18 août 1807, et la découverte de la lumière au gaz du 19 août.

—Le nouveau collège de St-Boniface est près d'être terminé. Il coûtera \$50,000. C'est un bel édifice construit entièrement aux frais de l'archevêque Taché.

—La petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français, par M. l'abbé N. Caron, est en vente à 15 cents chez tous les libraires.

—Il est maintenant réglé d'une manière définitive que les noces d'or de Monsieur Déziel, curé de Lévis, seront célébrées le 1er septembre prochain.

—La suppression des aumôniers militaires en France, a été mise en force le 1er août. C'est la suite de la persécution contre le clergé catholique.

—MM. M. et W. Collinson, de Londres, offrent £1000 stg. au Dr Tannet, s'il veut jeuner 40 jours et 40 nuits sous leur surveillance.

—S. A. R. le duc d'Edimbourg a ordonné d'envoyer sur la côte d'Irlande quatre ou cinq vaisseaux de guerre de son escadre, pour être prêts à agir en cas d'éventualité.

—M. de Lesseps annonce que les Américains ont retiré leur opposition au projet du canal de Panama, et que la neutralité a été acceptée, sous la garantie des Etats-Unis.

—Un complot diabolique a été découvert à temps à Cork, pour prévenir la mort de centaines de personnes. Le complot avait pour fin de faire sauter les casernes.

—La Roumanie a adressé une note aux puissances se plaignant que la Russie envoie des émissaires sur son territoire et encourage les prétentions d'un aspirant au trône du prince Charles.

—Une dépêche annonce que la famine augmente d'une manière alarmante dans le Téhéran. Depuis le 1er juin, plus de 1,000 personnes sont mortes de faim. Le blé se vend £75 le tonneau.

—Il est arrêté, par un nouveau règlement de douane, que tout bagage à destination des Etats-Unis via Island Pond, devra dorénavant être examiné à la gare Bonaventure.

—Une dépêche de Calcuta dit que le major général Primrose est dans la citadelle de Candahar, attendant des secours, avec des provisions pour 45 jours. On dit que 6,000 soldats russes sont sur la frontière, entre Bender et Beni.

—Un correspondant du *Guardian* de Manchester, prétend que la guerre n'est qu'ajournée entre la Russie et la Chine, la première attendant pour la commencer d'avoir réuni une flotte imposante dans les eaux du Pacifique. Plusieurs journaux russes demandent l'annexion de la Corée.



1. CONCOURS ANNUEL DE L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES CARABINIERS—2. ACCIDENT DANS UN MAGASIN DE GRAINS A MONTREAL—3. ENTRAINE DANS UN REMOUS—4. UNE CULBUTE
5. POURSUIVI PAR UN OURS—6. BAPTISE DANS LE SAINT-LAURENT

LES EVENEMENTS DE LA SEMAINE

—Le 18 août, est le 10ème anniversaire de la sanglante bataille de Gravelotte, la plus sanglante peut-être de toute la guerre.

—La Russie cherche à occuper la Corée, et à mettre le Japon dans ses intentions à cet effet. Son attitude en rapport avec la Chine rend la paix impossible.

—Les journaux sont pleins de détails navrants sur les récentes inondations arrivées en Silésie et dans l'est et l'ouest de la Prusse. Les moissons sont détruites, des vies perdues, des ponts balayés, des terrassements démolis.

—Les Chiliens ont réuni 30,000 autour de la capitale du Pérou, et se proposent de porter ce nombre à 45,000. La garnison de Lima est de 10,000 hommes. Il y a 6,000 Chiliens dans le département du Nord du Pérou, ils détruisent les plantations et ravagent tout.

—On dit que les plus belles mines du Cap Breton ne sont pas exploitées, faute de capitaux. Un correspondant écrit que des terrains contenant les plus riches gisements de cuivre, de fer, de sel, etc., et même des veines d'huile, ne sont pas même explorés d'une manière convenable.

—Le comité catholique anglais, réuni sous la présidence du duc de Norfolk, a voté une adresse au cardinal Guibert, en protestant contre l'expulsion des congrégations en France. Ce document porte la signature de quarante membres du parlement britannique.

—Il y a actuellement à St-Jean, trois Français dans le but de doter cette ville d'une manufacture de sucre de betteraves.

Ces messieurs ont onze millions de francs à leur disposition et offrent de payer à l'avance le prix du loyer pour 3 mille acres de terre pour la culture de betteraves.

—Le docteur Schapman, professeur au grand séminaire à Rysenburg, a été élu à Bré la membre de la seconde chambre des Pays-Bas. C'est le premier prêtre catholique qui siègera aux états généraux de la Hollande, depuis l'introduction de la réforme protestante.

—Une lettre reçue de Ware, Mass., dit que, par suite de l'incendie du 10 qui a détruit une partie de la grande manufacture de bas de cette localité, de 12 à 15 cents personnes se trouvent sans emploi. La plupart sont nos compatriotes. On dit que les travaux de reconstruction sont commencés.

—Depuis quelques années le prix de la viande a haussé notablement à St-Petersbourg, et la presse de cette ville a ouvert une discussion dans laquelle l'Amérique est mise en comparaison avec l'Autriche, et d'où il ressort que le Canada trouverait en Russie un excellent marché pour son bétail. Le prix du bœuf y est aussi élevé qu'à Londres.

—On signale de Rome la réunion de la commission pour la cause de la béatification de Marie-Christine de Savoie, reine des Deux Siciles, mère de François II, et fille de la vénérable Marie Clotilde, reine de Sardaigne, sœur de Louis XVI.

Une sœur de la reine Marie-Christine vit encore: c'est la pieuse impératrice douairière d'Autriche, Marianne de Savoie, qui réside au Bradchin, à Prague.

—Le vapeur de la malle Bowen, qui voyage entre la Chine et l'Australie, a failli devenir la proie de pirates, dont le complot a été découvert par hasard. Le vaisseau portait £10,000 en espèces, et 26 pirates indigènes y avaient pris passage, et devaient agir de concert avec d'autres qui attendaient le vaisseau en mer, sur un grand nombre d'embarcations. A un signal, l'équipage devait périr ou céder, et le vaisseau devait être pillé. Les pirates-passagers avaient mis à bord des armes cachées dans leur bagage. Une conversation les a trahis, et ils ont été mis aux fers.

—Une dépêche en date du 19 rapporte que Ayoob Khan a essayé de prendre Candahar d'assaut par la porte Shikapore,

sur le côté Est de la ville, et s'ouvrant sur le Bazaar. Le combat a été désespéré des deux côtés, mais les Anglais ont réussi à empêcher les Afghans d'entrer dans la ville. La garnison est de 3,000 hommes avec plusieurs batteries. Les forces de Ayoob Khan sont de pas moins de 20,000 hommes, avec une bonne artillerie dirigée par des officiers russes et autres. La situation de la garnison est très critique.

Le gén. Robert s'avance à marche forcée au secours des assiégés.

—Il y a quelques jours, un jeune amateur du sport a traversé la rivière Harlem à pied, en présence d'une foule de spectateurs ébahis. Il était chaussé de deux souliers en zinc, de cinq pieds de longueur et de cinq pouces de profondeur, parfaitement éanches, sur le dessus desquels il y avait un enfoncement pour le pied. Chaque soulier avait en dessous un écran placé en travers et fait en jalousie à lames mobiles, s'ouvrant d'avant en arrière et se fermant à chaque pas du marcheur pour donner à son pied un point d'appui. Cet appareil, naturellement, n'est pas fait pour une eau agitée; mais sur une eau tranquille, on peut marcher ou plutôt se glisser à la surface aussi facilement et aussi vite que sur un chemin solide et uni.

UN VRAI PROGRÈS

Un de nos spécialistes distingués, le docteur Porte, a écrit pour les malades, un Guide médicale dans les maladies de poitrine et de la gorge, qui a eu un certain retentissement dans le monde médical.

On lit, page 37: "Nous avons parlé souvent des préparations ferrugineuses que l'on ordonne dans le traitement de la phthisie et des autres affections de poitrine que nous venons d'étudier.

"Parmi les nombreuses préparations qui, sous différentes formes, se recommandent à l'attention du médecin et du malade, celle qui nous a toujours donné les résultats les plus satisfaisants est le Fer Bravais, fer liquide en gouttes concentrées (*) que la plupart de mes confrères ordonnent avec un succès constant.

"C'est sans contredit le ferrugin le plus énergique et le plus facile à employer dans les cas d'anémie, chlorose, qui viennent si souvent compliquer la marche des affections de poitrine. Il en est de même dans la phthisie au premier degré, surtout lorsqu'elle ne s'accompagne pas de phénomènes d'excitation et de susceptibilité exagérée des voies respiratoires."

Quand de semblables appréciations sont données aussi spontanément par nos premiers médecins, le public possède alors toutes les garanties qu'il est en droit d'exiger, pour se mettre en garde contre toutes les préparations similaires qu'on pourrait lui offrir et qui ne sont que des imitations sans valeur, sinon nuisibles.

(*) Le Fer Bravais doit être employé dans tous les cas de pauvreté du sang, pertes des forces, pâles couleurs, manque d'appétit, retard ou suppression des époques, faiblesse des enfants, palpitations, etc. C'est le plus économique des ferrugineux puisqu'un flacon dure plus d'un mois, ce qui fait à peine 15 centimes par jour; il est sans odeur et sans saveur, ne constipe jamais et ne noircit pas les dents, propriété que seul il possède.

On le trouve dans la plupart des pharmacies et au dépôt général, 13, rue Lafayette. Bien se méfier des imitations que le succès du fer dialysé Bravais a fait surgir et qui n'ont aucune de ses qualités. Lavolette et Nelson, 209, rue Notre-Dame, Montréal.

Les Amers de Houblon.—La compagnie qui fabrique les AMERS DE HOUBLON, à Toronto (Ontario), est la seule qui soit autorisée au Canada à vendre cette préparation. Elle en a acquis le droit exclusif, qui lui est garanti par les lois de la Puissance et par deux marques de commerce dûment enregistrées. Toute personne qui se servira de ces marques de commerce ou qui vendra une préparation portant le nom de AMERS DE HOUBLON, sera passible d'une forte amende. Les pharmaciens et le public voudront bien tenir compte de cet avis et refuser toutes les autres préparations qui ne sont que des contrefaçons et de véritables poisons. Les AMERS DE HOUBLON sont le remède le plus efficace qui soit connu.

A NOS COMPATRIOTES DES ETATS-UNIS

Notre agent, M. E. Stevens, se prépare à visiter les places suivantes:

- Oxford Plain Pittsfield
Webster South Adams
Southbridge North Adams
North Groovnosdale Williamstown
Putnam Troy
Danielsonville Colchoes
Wauregan Glen's Falls
Jewitt City Whitehall
Taftville Rutland
Oakum Vergennes
Biltic Burlington
Willmantic St-Albans
Quidnic Montréal.
Watick

LE JEU DE DAMES

Adresser toutes les communications concernant le Jeu de Dames à M. J.-E. T., bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS.

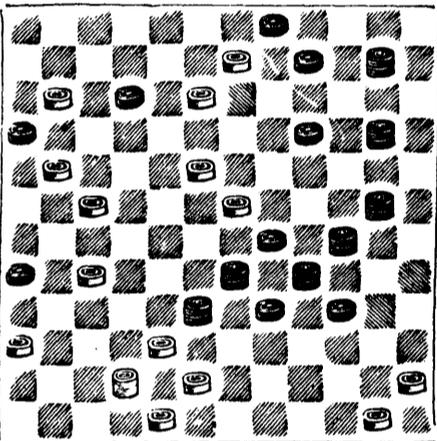
Solutions justes du Problème No. 227

- Montréal:—N. Chartier, J.-O. Pément, R.-H. Demb.
Québec:—N. Langlois, J. Lemieux, François Bernard, P. L'Heureux.
Saint-Hyacinthe:—MM. F. Charbonneau et Joseph Pouliot, E. Laplante, Z. Vézina.

PROBLÈME No. 229

Composé par M. P. D. L'Annonneau, North Brookfield Mass.

NOIRS.



BLANCS.

Les Blancs jouent et gagnent.

Solution du Problème No. 227

Table with 2 columns: Les Blancs jouent de, Les Noirs jouent de. It lists numbers for each player's pieces and indicates a win for the whites.

Le Remède du Père Mathieu

Guérit l'intempérance d'une manière prompte et radicale en faisant disparaître complètement chez les victimes de cette funeste passion le désir de boire des liqueurs alcooliques. Cette préparation est tout à la fois un fibrifuge, un tonique et un altérant; elle chasse la fièvre qui consume l'intempérant et lui fait éprouver le désir immédiat de boire; elle rend la vigueur à l'estomac et au foie qu'une existence déordonnée paralyse presque toujours, et fortifie en même temps le système nerveux. Le lendemain d'une orgie, une seule cuillerée à thé de cette préparation fera disparaître toute dépression mentale et physique, et elle guérit aussi toutes sortes de fièvres, la dyspepsie et la torpeur du foie, même lorsque ces maladies proviennent de toute autre cause que l'intempérance. Une brochure donnant de plus amples détails sera expédiée gratuitement sur demande. Prix: \$1 la bouteille. En vente chez tous les pharmaciens. Seul agent pour le Canada, S. LACHANCE, Pharmacies 646, rue St-Catharine, Montréal.

LES ÉCHECS

MONTRÉAL, 26 août 1880.

Pour nouvelles littérales, s'adresser à Mr le Dr T. LAMOUREUX, 589, rue St-Catherine. Pour problèmes, parties, etc., à Mr O. TREMPÉ, 695, rue St-Bonaventure, Montréal.

SOLUTIONS JUSTES

- Problème No. 33.—F. Côté, Québec; N. P. Soral; M. Lalandry, New-York; N. O. Paquin, Montréal; X. Beaulieu, Berthier; Un amateur, Terrebonne; L. O. P., Sherbrooke.
Problème No. 231.—MM. V. Gagnon, F. Côté, Z. Dabandis, Québec; Un ami des Échecs, Ottawa; Triduvien, Trois Rivières; P. Dugas, M. Toupin, Montréal.

—La Stratégie du mois de juillet publie le programme et le règlement du tournoi d'échecs national de France qui doit s'ouvrir en décembre prochain.

LEGENDE ARABE.

Un chef Arabe avait un fils lequel éfait toute sa joie et son orgueil. Ce fils avait conçu pour les Échecs une passion extrême; à peine songeait-il à prendre un léger repas et quelques heures de sommeil; il ne parlait et ne vivait que des Échecs, l'unique occupation de ses longues journées. Le père, voyant avec peine cette conduite peu saine de son fils chéri, lui faisait des reproches, mais chaque fois l'enfant répondait: —(O mon père, le jeu d'Échecs est un remède à tous les maux de la terre, si j'en excepte la maladie et la mort.

Convaincu de l'inutilité de ses remontrances, le vieux chef changea de tactique. Il manda un jour son fils auprès de lui, et lui confia un message important et un sac rempli d'or pour le chef d'une tribu voisine. Le fils partit aussitôt. Le père mit à sa poursuite une troupe d'Arabes dévoués, avec ordre de le dévaliser et de le ramener à sa tente attaché sur son cheval.

Mais Allah, le tout-puissant et le miséricordieux, veillait sur le jeune homme. Regardant tout à coup en arrière, il vit venir des cavaliers montés sur des courriers rapides comme les vents du désert; sans perdre son sang-froid un seul instant, il les attira adroitement dans un passage étroit et il tira, et là, sautant de son cheval, il réussit à prendre pied sur des rochers escarpés et regagna sain et sauf la tente paternelle.

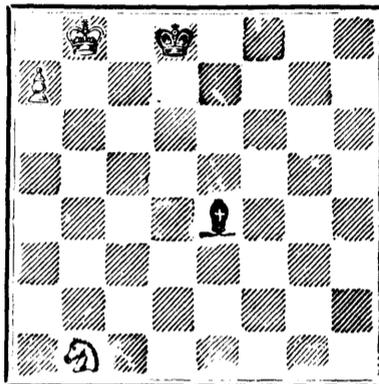
—(O bien, mon fils, lui demanda le chef Arabe, expliquez-moi comment les Échecs ont pu vous être de quelque secours dans une position aussi critique?

—En vérité, mon père, c'est aux Échecs que je dois réellement mon salut; me souvenant du sage précepte qui recommande de livrer une pièce pour éviter le mat, je n'ai pas hésité à sacrifier mon cheval; ce sacrifice vous a conservé votre enfant et votre trésor.

FIN DE PARTIE No. 7.

Composé par M. B. HORWITZ. (Du Chess Monthly).

NOIRS.



BLANCS.

Les Blancs ont le trait et les Noirs font partie nulle.

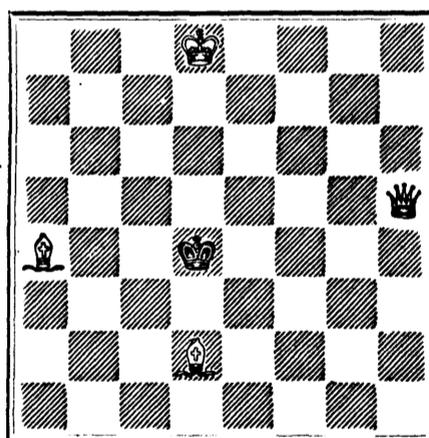
Solution du problème No. 230.

- Blancs. Noirs.
1 R 7e R 1 ♠
2 Mat selon le coup des Noirs.

PROBLÈME No. 233.

Composé pour L'Opinion Publique par M. FAYESSE, père, Beauvoisin (Gard), France.

NOIRS.



BLANCS.

Les blancs jouent et font mat en 3 coups.

Solution du problème No. 231.

- Blancs. Noirs.
1 C 4e F R 1 ♠
2 Mat selon le coup des Noirs.

125e PARTIE

Jouée récemment à Baltimore (E. U.), entre A. G. Selman et S. S. Pleasant et autres amateurs en consultation.

Partie Viennoise.

Table with 2 columns: Blancs, Noirs. It lists moves for both sides in a 'Viennese' style game, including piece notations like P 4e R, C 3e F, etc.

Les Blancs font mat en deux coups.

NOTES.

- (a) Le coup ordinaire est P 3e D.
(b) Il a été démontré qu'en donnant 6éhec avec la Dame, celui fortifié l'attaque des Blancs.
(c) Beaucoup mieux que de prendre immédiatement le Pion.
(d) Le coup juste.

Chemin de Fer Canadien du Pacifique

Soumissions pour Chasse-neige, Herse à neige et "Flangers"

En sus des soumissions qui seront reçues pour matériel roulant jusqu'au 1^{er} OCTOBRE prochain, le soumissionnaire recevra aussi des soumissions jusqu'à MIDI de MERCREDI, le 6^{ème} jour de SEPTEMBRE prochain, pour la fourniture de six Chasse-neige, de six Herse à neige (Wing ploughs) et de six Flangers, devant servir sur la ligne qui sera mise en opération l'hiver prochain dans le Manitoba.

On pourra voir les plans et devis et obtenir des formules de soumission au bureau de l'ingénieur en chef, Ottawa, et aux bureaux des chefs de gare à St Jean et à Halifax, dès et après LUNDI, le 23 courant.

Par ordre, **F. BRAUN**, Secrétaire.

Département des Chemins de fer et des Canaux, Ottawa, 16 août 1880.



Département des Travaux Publics

Des soumissions cachetées, adressées au soumissionnaire, et intitulées "Soumission pour la construction de lignes télégraphiques" seront reçues à ce bureau jusqu'à LUNDI, le 6^{ème} jour de SEPTEMBRE prochain, pour la construction de deux lignes télégraphiques, l'une de la Baie St-Paul à Chippewigan et St-Jérôme, l'autre de la Malbaie à l'embouchure de la rivière Saguenay.

On pourra se procurer à ce bureau et aux bureaux de Poste de la Baie St-Paul, St-Alphonse (Baie des Haies), Chicoutimi, Malbaie, Roumouki et Trois-Rivières, les formules de soumission et de devis, le ou après le 2^{ème} courant.

Les soumissionnaires sont avertis qu'on ne prendra leur soumission en considération que si elle est faite sur les formules fournies par le Département, et signée de leur signature véritable.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission, lequel chèque demeurera confié si la personne refuse de remplir le contrat sur demande de ce faire. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le département ne s'engage pas cependant, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, **S. CHAPLEAU**, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 21 août 1880.

Prix du Marché de Détail de Montréal

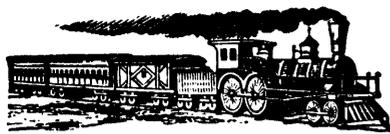
Montréal, 21 août 1880.

FARINE		\$	c.	\$	c.
Farine de blé de la campagne, par 100 lbs	2 90	à	3 00		
Farine d'avoine	2 00	à	2 25		
Farine de blé d'Inde	1 60	à	1 90		
Sarrasin	1 60	à	1 80		
GRAINS					
Blé par minot	1 50	à	1 70		
Pois do	0 80	à	0 90		
Orge do	0 75	à	0 90		
Avoine par 40 lbs	0 35	à	0 40		
Sarrasin par minot	0 45	à	0 50		
Mill do	3 00	à	3 10		
Lin do	0 00	à	0 00		
Blé d'Inde do	0 70	à	0 75		
LAITERIE					
Beurre frais à la livre	0 15	à	0 20		
Beurre salé do	0 15	à	0 16		
Fromage à la livre	0 09	à	0 11		
VOLAILLES					
Dindes (vieux) au couple	1 20	à	1 30		
Dindes (jeunes) do	0 10	à	0 00		
Oies au couple	1 00	à	1 20		
Canards au couple	0 50	à	0 60		
Poules do	0 30	à	0 40		
Poulets do	0 30	à	0 40		
LÉGUMES					
Pommes au baril	2 00	à	2 75		
Patates au sac	0 45	à	0 50		
Fèves par minot	1 20	à	1 40		
Oignons par tresse	0 04	à	0 05		
GIBIERS					
Canards (sauvages) par couple	0 00	à	0 60		
do noirs par couple	0 00	à	0 10		
Plevriers par douzaine	0 00	à	0 00		
Bécasses au couple	0 00	à	0 00		
Pigeons domestiques au couple	0 15	à	0 20		
Perdrix au couple	0 00	à	0 00		
Tortues à la douzaine	0 00	à	0 00		
VIANDES					
Bœuf à la livre	0 05	à	0 10		
Lard do	0 08	à	0 10		
Mouton do	0 10	à	0 15		
Agneau do	0 08	à	0 10		
Lard frais par 100 livres	6 50	à	8 00		
Bœuf par 100 livres	5 50	à	6 00		
Livres	0 00	à	0 00		
DIVERS					
Sucre d'érable à la livre	0 08	à	0 12		
Sirup d'érable au gallon	0 80	à	1 00		
Miel à la livre	0 08	à	0 10		
Oeufs frais à la douzaine	9 10	à	0 12		
Haddock à la livre	0 05	à	0 01		
Saindoux par livre	0 10	à	0 16		
Peaux à la livre	0 07	à	0 11		

Marché aux Bestiaux

Bœuf, 1 ^{re} qualité, par 100 lbs	\$ 3 00	à	4 00
Bœuf, 2 ^{me} qualité	2 75	à	3 75
Vaches à lait	15 00	à	25 00
Vaches extra	25 00	à	40 00
Veaux, 1 ^{re} qualité	4 00	à	5 00
Veaux, 2 ^{me} qualité	2 00	à	3 00
Veaux, 3 ^{me} qualité	1 00	à	2 00

20 Cartes-Chromos, joli bouton de Russ, ou 25 Duvettes Florissées avec nom, 10 cts. — Cie. de Cartes NASSAU, Nassau, N.-Y.



CHEMIN DE FER Q. M. O. & O.

CHANGEMENT D'HEURES

A partir de Mercredi, le 23 JUIN 1880, les trains partiront comme suit:

	MIXTE.	MALLR.	EXP-ESS
Départ de Hochelaga pour Hull	1.00 am	8.30 am	5.15 pm
Arrivée à Hull	10.30 "	12.40 pm	9.25 pm
Départ de Hull pour Hochelaga	1.00 "	8.30 am	5.05 pm
Arrivée à Hochelaga	10.30 "	12.30 pm	9.15 pm
Départ de Hochelaga pour Québec	6.00 pm	10.00 pm	63.00 pm
Arrivée à Québec	8.00 "	6.30 am	9.25 pm
Départ de Québec pour Hochelaga	5.30 "	9.20 pm	10 10 am
Arrivée à Hochelaga	8.00 am	6.30 am	4.40 pm
Départ de Hochelaga pour St Jérôme	5.30 pm		
Arrivée à St Jérôme	7.15 "	MIXTE.	
Départ de St Jérôme pour Hochelaga		6.45 am	
Arrivée à Hochelaga		9.00 "	

(Trains locaux entre Hull et Aylmer.)

Les trains quittent la Gare du Mile-End, Sept minutes plus tard.

Sur tous les Trains pour Passager il y a des magnifiques Chars-Palais et des Chars-Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit.

Les Trains allant à et venant de Ottawa font rencontre avec les trains allant à et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p. m.

Tous les trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal.

BUREAU GÉNÉRAL, 13 Place d'Armes.

BUREAU DES BILLETS, 13 Place d'Armes, 202 Rue St. Jacques, Montréal.

Vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, Québec.

L. A. SÉNÉCAL,

Surintendant Général.

Précleuses	Verités.
Si vous êtes malade, ou languissant sur un lit de douleurs, prenez courage, car	vous guérirez.
Les Amers de Houbion vous guériront.	Si vous êtes Ministre, et que de devoirs de pasteur, ou les soins et l'ouvrage ou si vous êtes simplement souffrante, si vous vous sentez faible et pourquo.
Les Amers de Houbion vous guériront.	Si vous êtes un homme d'affaires, affaibli par la multiplicité de vos devoirs journaliers; ou un homme de lettres, travaillant la nuit.
Les Amers de Houbion vous fortifieront.	Si vous êtes jeune, et souffrant de quelque indisposition, ou que vous profitez trop vite, comme il arrive souvent.
Les Amers de Houbion vous soulageront.	Si vous travaillez dans une boutique, sur une ferme, au pupitre, ou ailleurs, et sentez votre système à besoin d'être purifié, manquez de vigueur ou requiert un stimulant sans enlever.
Les Amers de Houbion sont ce qu'il vous faut.	Si vous êtes vieux, avez les pieds faibles, les nerfs agités, et sentez vos facultés s'affaiblir,

Les Amers de Houbion vous rendront la Vigueur.

En vente chez tous les droguistes

LA POUDRE ALLEMANDE

SURNOMMEE



NE FAILLIT JAMAIS

ET EST

Vendue chez tous les Epiciers respectables.

BOTANIQUE

"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par L'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

1 Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix Cartonné, \$1.20.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine—et frais de port.

Le Cours Élémentaire seul (62 pages et 31 planches) Cartonné, 40c.—\$4.00 la douzaine. Le même, broché 30c.—\$3.00 la douzaine.

S'adresser à

LA CIE. DE LITHO. BURLAND,

5 et 7, Rue Bleury, Montréal

AU CLERGE

LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. L'ABBÉ GUILLAUME, Curé de St. André-Avellin.

Approuvé et recommandé par Mgr. l'Evêque d'Ottawa. 500 pages 8vo.—Impression de luxe—broché \$1.00 même par la poste.

S'adresser à

LA CIE. DE LITHO. BURLAND,

5 et 7, Rue Bleury, Montréal

FER BRAVAIS

Adopté dans tous les Hôpitaux. (FER DIALYSE BRAVAIS) Recommandé par tous les Médecins.

Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc.

Le Fer Bravais fer liquide en gouttes concentrées est le seul exempt de tout acide; il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents. C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.

Dépôt Général à Paris, 13, r. Lafayette (près l'Opéra) et toutes Pharmacies.

Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique ci-contre. Envoi gratis sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

A Montréal: MM. LAVIOLETTE & NELSON.

EXPOSITION AGRICOLLE ET INDUSTRIELLE DE LA PUISSANCE

Ouverte au monde entier, aura lieu en la **CITÉ DE MONTRÉAL,**

COMMENÇANT MARDI LE 14

ET SE TERMINANT

VENDREDI, 24 SEPTEMBRE 1880

SUR LE

TERRAIN DE L'EXPOSITION

Avenue Mont-Royal, Mile-End

Pour la liste des prix et blanc d'entrée dans le DEPARTEMENT AGRICOLE, s'adresser à GEORGE LECLERE, Secrétaire du Comité d'Agriculture, Montréal, ou aux secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comité: pour le DEPARTEMENT INDUSTRIEL, à S. C. STEVENSON, Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures, à Montréal.

Le temps fixé pour recevoir les entrées est comme suit:

Animaux, instruments d'agriculture, produits agricoles et de la laiterie, SAMEDI, 4 SEPTEMBRE.

Manufactures, beaux arts, ouvrages de dames, etc., SAMEDI, 25 AOUT.

Pour plus amples informations, s'adresser au soumissionnaire.

S. C. STEVENSON, Montréal, Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures.

GEORGE LECLERE, Montréal, Secrétaire du Conseil d'Agriculture, P. Q.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE

Soumissions pour matériel roulant

On demande des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année:

- 20 locomotives.
- 16 wagons de première classe, ou wagons-lits, selon que pourra l'exiger le Département.
- 20 wagons de seconde classe.
- 3 wagons d'express ou de bagage.
- 3 wagons de poste et wagons fumoirs.
- 240 wagons de fret convertis.
- 100 wagons de fret découverts.
- 2 charrettes pour le débarrasement de la voie.
- 2 charrettes à neige.
- 2 charrettes en saillie.
- 50 wagons d'équipe.

Le tout devra être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la province de Manitoba. En s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15^{ème} jour de MARS prochain, on pourra obtenir les dessins, les spécifications ou autres détails.

Le soumissionnaire recevra les soumissions jusqu'à JEUDI le PREMIER jour de JUILLET prochain.

Par ordre, **F. BRAUN**, Secrétaire.

Dép. des chemins de fer et des canaux, Ottawa, 7 février 1880.

CE JOURNAL se trouve sur la liasse, dans le Bureau d'Annonces de M. GEORGE P. ROWELL & CIE., (No. 10, RUE SPRUCE), où les contrats peuvent y être passés pour les annonces de

NEW-YORK.

"L'INTENDANT BIGOT"

PAR JOSEPH MARMETTE.

Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix: 25 Centins. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents S'adresser à

LA CIE. DE LITHO. BURLAND, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

M. E. DUNCAN SNIFFAN est autorisé à signer des contrats pour annoncer dans L'OPINION PUBLIQUE, à nos plus bas prix, à nos bureaux, au ASTOR HOUSE, NEW-YORK.

Chemin de Fer du Pacifique Canadien

Soumissions pour matériel roulant

Le temps pour recevoir les soumissions pour fournir le matériel roulant pour le Chemin de Fer du Pacifique Canadien devant être livré durant les quatre prochaines années est de nouveau prolongé jusqu'au PREMIER OCTOBRE prochain.

Par ordre, **F. BRAUN**, Secrétaire.

Dép. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 20 juillet 1880.

NOUVEAU PROCÉDÉ. PHOTO-ELECTROTYPE

La Cie. Lithographie Burland,

Nos 5 et 7, RUE BLEURY,

a l'honneur d'annoncer qu'elle seule a le droit d'exploiter à Montréal le nouveau procédé pour faire des ELECTRO-TYPIES avec des

DESSINS A L'ENCRE ET A LA PLUME

Gravures sur bois, ou Photographies,

convenables pour être imprimées sur toutes espèces de presses typographiques. Ce procédé évite tout le travail manuel du graveur, et permet aux Propriétaires de fournir aux Imprimeurs ou Editeurs des ELECTROTYPIES de livres ou autres publications, de format agrandi ou rapetissé, à très-bon marché. On attire tout particulièrement l'attention des hommes d'affaires sur ce nouveau procédé, qui comble une lacune dans l'imprimerie, et dont les résultats sont magnifiques et à bien bon marché.

ESSAYEZ-LE!

M. J. H. BATES, Agent d'Annonces, 41, PARK ROW (bas, pour annonces, a nos plus bas prix, pour être insérées dans L'Opinion Publique.

AVIS!

The Scientific Canadian

AND

PATENT OFFICE RECORD.

Cette PRÉCIEUSE REVUE MENSUELLE a été beaucoup améliorée durant l'année dernière et contient maintenant les renseignements les plus récents et les plus utiles relativement aux Sciences et aux diverses branches des Métiers Mécaniques, choisis avec le plus grand soin pour l'information et l'instruction des Ouvriers du Canada. Une partie de ses colonnes est consacrée à la lecture instructive, convenable pour les jeunes membres de la famille, des deux sexes

TELLE QUE

HORTICULTURE, HISTOIRE NATURELLE, JEUX ET AMUSEMENTS POPULAIRES, OUVRAGES DE FANTAISIE ET A L'AI, GUILLE POUR DAMES, ET COURTES ET AMUSANTES HISTOIRES.

THE SCIENTIFIC CANADIAN

Conjointement avec le

PATENT OFFICE RECORD

Contient 48 pages remplies des plus Belles Illustrations et environ 125 diagrammes de tous les Brevets émis chaque mois en Canada; c'est une publication qui mérite l'encouragement de tous les Ouvriers de la Puissance, dont la devise devrait toujours être:

ENCOURAGEONS L'INDUSTRIE NATIONALE.

Prix: Seulement \$2.00 par année.

LA CIE. DE LITHO. BURLAND,

PROPRIÉTAIRE ET ÉDITEUR,

5 et 7, RUE BLEURY,

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (LIMITÉE.)